

# DK NEWS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

MÉTÉO

26°

ALGER

32°

TAMANRASSET

p. 2

Mercredi 3 Avril 2013 - 22 Jumada Al-Awwal 1434 - N° 238 - Première année - Prix : Algérie : 10 DA. France : 1€

www.dknews-dz.com

Les news

ACCÉLÉRATION DU PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

**Les «astuces» de M. Tebboune**

Page 3

SOUAD BENDJABALLAH L'A RÉAFFIRMÉ À GUELMA

**L'Etat n'a jamais abandonné ses obligations envers les couches vulnérables**

Page 9

TÉLÉPHONIE MOBILE

**DOSSIER 3G :**  
l'ARPT en attente d'être saisie «officiellement» aux fins de consultation

Page 3

**M. MAHLOUL MOHAND LAÏD, DG D'ALGÉRIE POSTE, INVITÉ DU FORUM DE DK NEWS**  
**ALGÉRIE POSTE À L'HEURE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES**

## C'EST DÉJÀ DEMAIN !

Pour améliorer ses prestations, Algérie Poste met le paquet. L'opérateur public va investir pour sécuriser son réseau informatique et installera de nouveaux distributeurs de billets afin de satisfaire la demande de plus en plus importante de la clientèle. Ce sont les principales informations fournies par le directeur général d'Algérie Poste, Mohand Laïd Mahloul. Le premier responsable de l'entreprise publique a indiqué que ses services vont installer «prochainement» 460 nouveaux distributeurs automatiques lesquels vont s'ajouter aux 700 déjà existants.

Pages 6-7

**Un service public de proximité d'excellence**

**Bientôt des services postaux itinérants**

**Généralisation du système de retraite électronique**



Photo : Madjid Naït-Kaci

**JUSTICE**

### AFFAIRE KHALIFA BANK : REPORT DU PROCÈS

Le procès après cassation de l'affaire de la caisse centrale de Khalifa Bank a été reporté à la prochaine session après son ouverture hier matin au tribunal criminel près la Cour de Blida, a



constaté l'APS. Le procès a été reporté pour confirmer les cas de décès de deux accusés et pour convoquer les accusés absents, a indiqué le président de séance, le juge Antar Menoura.

Page 3

**ÉVÉNEMENTS DE GHARDAÏA**

**Les 8 mandats de dépôt transformés en placement sous contrôle judiciaire**

Page 3

**ATTAQUE TERRORISTE DE TIGUENTOURINE**

**2 Canadiens identifiés par la télévision publique canadienne CBC**

Page 5

**SCIENCE et VIE**

**5 conseils pour avoir plus confiance en soi**

Pages 12-13

**SOCIÉTÉ**

**BORDJ BOU-ARRÉRIDJ Capitale de la musique andalouse**

Page 14

**FOOTBALL**

LIGUE DES CHAMPIONS D'AFRIQUE (16<sup>e</sup> FINALE RETOUR)

**Un exploit de la JSM Béjaïa à Kumasi ? (Ghana)**

Page 21

**JUSTICE**

**ALGER: IL TUE SON FRÈRE POUR UNE HISTOIRE D'HABITS**

**15 ans de prison pour le meurtrier**

Page 11



## MÉTÉO

**26° à Alger**

## REGIONS NORD : ORAGES EN SOIRÉE

• Temps relativement chaud et voilé devenant nuageux en cours d'après midi-soirée avec localement tendance orageuse. Les vents seront modérés localement assez forts (30/50 Km/h) notamment sur régions du littoral. La mer sera agitée localement forte.

**32° à Tamanrasset**

## REGIONS SUD : QUELQUE SOULÈVEMENT DE SABLE

• Temps généralement ensoleillé. Les vents seront modérés avec quelques soulèvements de sable.

Alger	max	26	min	13°
Oran	max	26°	min	11°
Annaba	max	23°	min	12°
Béjaïa	max	25°	min	12°
Tamanrasset	max	32°	min	16°

## PALÉONTOLOGIE

**Découverte d'ossements anciens à El-Kala (El-Tarf)**

Deux crânes humains et des ossements datant d'une époque qui reste à déterminer par les services spécialisés ont été découverts lundi au cours des travaux de rénovation du réseau d'assainissement et eau pluviale du cours de la révolution, à proximité de la cathédrale, au centre-ville d'El-Kala, a indiqué le président de cette commune, M. Bentouili Abdellah-mid. Aussitôt après cette fortuite découverte, les travaux ont été interrompus pour permettre aux services de la police scientifique et d'autres spécialistes d'intervenir pour récupérer ces ossements aux fins d'analyse en vue de déterminer leur période. Les travaux entamés demeureront à l'arrêt en attendant les conclusions de ces analyses et les mesures à prendre de concert avec les spécialistes en la matière, a précisé M. Bentouili.

**ORAN**  
**La sûreté de wilaya anime un stand au salon national du livre**

Le service de l'ordre public relevant de la Direction de la Sûreté de wilaya d'Oran anime un stand au Salon national du livre, ouvert lundi au palais des expositions de Médina Djadida.

L'objectif étant de saisir l'opportunité de la présence d'un grand nombre de visiteurs à cette manifestation pour les sensibiliser sur les dangers de la route et instaurer des règles de la culture de la circulation dans la société.

Le chef de la cellule d'information et de communication de la Sûreté de wilaya, le lieutenant Abderrahmane Rahmani, a estimé, dans une déclaration à l'APS, que le salon du livre constitue une aubaine pour intensifier des actions de sensibilisation sur les dangers des accidents de la route, la prévention routière en coordonnant les efforts des différentes parties impliquées dans la lutte contre ce phénomène.

«L'objectif de l'organisation de cette campagne lors de ce salon est de se rapprocher des citoyens pour leur expliquer les missions des services de l'ordre dans l'application de la loi», a-t-il ajouté.

En plus des contacts directs avec les visiteurs, un parcours de voitures, aménagé dans une partie du palais des expositions, a été réservé aux enfants, pour leur inculquer les principes de base du code de la route et de la bonne conduite, en respectant le code, les panneaux de signalisation, les feux tricolores et les consignes de l'agent de l'ordre. Les enfants restent les plus exposés aux accidents de la circulation.

**ILLIZI****250 millions DA pour l'aménagement de la zone d'activité «B»**

Une enveloppe de 250 millions DA a été réservée pour l'aménagement de la zone d'activité «B» à Illizi, a-t-on appris mardi auprès de la direction locale de l'Industrie et de la PME et de la Promotion de l'investissement (DIPMEPI). «Les procédures administratives ont été achevées concernant le choix du bureau chargé de l'étude du projet qui couvrira une superficie de 21 hectares», a précisé le responsable de la DIPMEPI, M. Mohamed Hassani, signalant que le cahier des charges du projet est en cours d'élaboration.

Selon le responsable, il a été proposé la création d'une autre zone d'activités dans le quartier «Ifrix à Djanet, où ont été identifiés trois sites susceptibles d'accueillir le projet économique de 25 ha, et dont un seul devra être retenu par la commission chargée du choix du terrain. Pour les communes situées au nord de la wilaya, seront aussi créées prochainement de petites zones d'activités à Debdeb et Bordj Omar Driss, a-t-il fait savoir. «La création de ces zones d'activités devra contribuer à dynamiser l'activité industrielle et commerciale, à encourager l'investissement privé et à générer de nouveaux emplois, dans cette wilaya», a estimé M. Hassani.

**Le ministre des Ressources en Eau, M. Hocine Necib, demain en visite de travail dans la wilaya de Bordj Bou Arréridj**

M.Hocine Necib, Ministre des Ressources en Eau, effectua demain jeudi 4 avril, une visite d'inspection des infrastructures et des projets relevant de son département dans la wilaya de Bordj Bou Arréridj

**No Comment****QUAND L'INFORMEL S'ATTAQUE À L'ÉCONOMIE****ÉVÈNEMENTS DE GHARDAÏA****Les 8 mandats de dépôt transformés en placement sous contrôle judiciaire**

La chambre d'accusation du tribunal de Ghardaïa a annulé mardi les mandats de dépôt des huit personnes arrêtées mardi dernier, suite aux événements qu'a connue cette wilaya à l'ouverture de la fête du tapis, pour les placer sous contrôle judiciaire, a appris l'APS de source judiciaire.

«Les mis en cause ont été placés sous contrôle judiciaire et l'affaire est toujours en instruction», a précisé la même source.

L'ensemble des personnes impliquées dans les actes de vandalisme qu'a connu Ghardaïa à l'ouverture de la 46ème fête du tapis devront répondre le jour du procès des chefs d'inculpation, notamment, «d'actes de vandalisme», de «destruction de biens publics et privés», de «troubles sur la voie publique», d'«incendie et dégradation de véhicules», et de «coups et blessures sur un corps constitué».

Une vingtaine de personnes, auteurs présumés d'actes de vandalisme, ont été arrêtées en flagrant délit avant d'être auditionnées par le magistrat instructeur près le tribunal de Ghardaïa chargé de l'affaire, a-t-on souligné de même source.

Ces arrestations sont survenues suite aux événements qu'a connue Ghardaïa à quelques heures avant le coup d'envoi de la fête du tapis, lorsque des dizaines de personnes ont investi la tribune officielle pour empêcher le déroulement de cette manifestation la présentant comme un «gaspillage des deniers publics».

Des échauffourées ont éclaté entre les protestataires et les forces de l'ordre au cours desquelles plusieurs édifices publics ont été saccagés, des véhicules incendiés, l'immobilier urbain et les distributeurs de billets de banque endommagés, avant que les agents anti-émeutes n'interviennent utilisant des gaz lacrymogènes pour rétablir l'ordre.

Ces échauffourées avaient fait plusieurs blessés, rappelle-t-on.

## ACCÉLÉRATION DU PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

# Les "astuces" de M. Tebboune

Boualem Branki

**Le ministre de l'Habitat, Abdellatif Tebboune a une manière particulière de redonner à son secteur du tonus, des "vitamines" pour ainsi dire, autant pour maintenir la cadence de production de logements que pour réajuster les objectifs à atteindre à court terme.**

Hier mardi, il s'est ainsi rendu au siège de l'agence AADL pour manifester son intérêt à l'opération en cours de reprise des dossiers des anciens souscripteurs à ce programme.

En fait, M. Tebboune est le concepteur de ce type de logements, l'AADL, un programme qui a reçu un vif succès en 2002 lors de sa mise en place, et qui reste l'une des grandes réussites du secteur de l'urbanisme et l'habitat de ces 20 dernières années.

La formule location-vente a eu un tel succès que les demandes ont pratiquement dépassé tous les objectifs, au point qu'un important reliquat de ce programme traîne depuis 2002.

Le retour "aux affaires" de M. Tebboune a pour ainsi dire revivifié ce programme. Près de 70% des souscripteurs qui ont fait une demande de logement en 2001 se sont présentés à l'AADL pour l'actualisation de leurs demandes. Et c'est en quelque sorte le suivi de ces opérations qui a été au centre de la visite de M. Tebboune au siège de l'AADL, une manière de montrer, pour le ministre, tout l'intérêt que porte le gouvernement au dossier du logement, et sa prise en charge efficace. Et, sur ce volet, il n'est pas inutile ni redondant de rappeler l'effort gigantesque des pouvoirs publics pour résorber la crise du logement en Algérie. En fait, ce sont quelque 3 500 milliards de dinars, soit 47 milliards de dollars qui sont consacrés au niveau du programme quinquennal 2010-2014 par l'Algérie pour le secteur de l'habitat, avec un programme de construction de 2,2 millions de logements d'ici fin 2014 au moins. C'est là en tout cas l'objectif du gouvernement.

ment. Lors de la présentation de son plan d'action devant les parlementaires, le PM, M. Abdelmalek Sellal, avait rappelé les grands axes du programme quinquennal en matière de logements, et particulièrement les objectifs tracés par le Président Bouteflika pour résoudre la crise du logement, sinon accélérer l'accès des Algériens à un logement décent. En plus du retour à la formule de "location-vente" avec un programme de construction de 150 000 logements de type AADL, le gouvernement compte également développer d'autres formules de construction de logements, en partenariat avec des groupes de BTP étrangers, dont des Espagnols,

des Portugais et Arabes. Et, là-dessus, le Premier ministre l'a rappelé devant l'APN: «Il est vital pour le développement socio-économique du pays de réduire la pression sociale sur le logement par de nouveaux programmes de logements publics locatifs».

A court terme, près de 1,2 million de logements devaient être livrés entre 2010-2014, alors que le programme global à l'orée de 2015 porte sur 2,5 millions de logements.

C'est, en fait, dire tout l'intérêt que porte le gouvernement à la demande sociale, particulièrement en termes d'accès au logement, d'amélioration des services publics, d'accès à la santé et l'éducation.

## PARLEMENT

### Installation des structures et instances du Conseil de la nation pour la 6<sup>e</sup> législature (2013-2015)

Les responsables de bureaux des structures et instances du Conseil de la nation ont été installés hier à Alger pour la première année de la sixième législature du Parlement (2013-2015). Lors d'une séance plénière présidée par M. Abdelkader Bensalah, il a été procédé à l'installation des structures de la chambre haute du Parlement (bureau du Conseil, les bureaux des commissions permanentes, le bureau du contrôleur parlementaire et les bureaux des groupes parlementaires), et ce, après la désignation de leurs représentants élus par leurs collègues. M. Bensalah a procédé, en présence du ministre des Relations avec le Parlement, M. Mahmoud Khedri, à l'installation des membres du bureau du Conseil.

Il s'agit de Mme Leïla Tayeb et M. Hamoud Chaid du tiers présidentiel, MM. Lakhdar Sidi Othmane et Brahim Bouthikh du Rassemblement national démocratique (RND) et M. Mohamed Nousser du parti du Front de libération nationale (FLN). Il a également été procédé à l'installation des présidents des groupes parlementaires du Conseil de la nation. Il s'agit de M. Mohamed Boukhalfa du tiers présidentiel, M. Mahmoud Zidane du RND et de M. Abdellah Zehali, représentant du FLN. La séance plénière a, par ailleurs, été marquée par la formation des bureaux des 9 commissions permanentes de la chambre haute du Parlement à savoir les commissions des Affaires juridiques, administratives et des droits de l'homme, de la Défense nationale, des Affaires extérieures, de la Coopération internationale et de la Communauté algérienne à l'étranger, de l'Agriculture et du développement rural, des Affaires économiques et financières et la commission de l'Education, la formation, l'enseignement supérieur, la recherche scientifique et des Affaires religieuses. Il s'agit également de la commission de l'Equipement et du développement local, la commission de la Santé et affaires sociales, le travail et la solidarité nationale et la commission de la Culture, de l'information, de la jeunesse et du Tourisme.

## APRÈS LE LAIT ET LA FLAMBÉE DES PRIX DES FRUITS ET LÉGUMES

### Qui veut toucher au pain des Algériens ?

Kamel Cherif

L'augmentation du prix de la baguette du pain fait l'actualité ces derniers jours. Des boulangeries revendentiment la révision à la hausse du prix du pain, alors que d'autres ont suggéré la baisse du poids de la baguette pour récupérer le manque à gagner.

Pour le moment, l'augmentation du prix n'est pas à l'ordre du jour, selon un cadre du ministère du Commerce, bien qu'une réflexion soit engagée dans ce sens. En fait, il est inconcevable que le prix soit augmenté quand on sait que le gouvernement subventionne les importations du blé et, par conséquent, de la semoule et de la farine. D'ailleurs, le gouvernement a interdit l'exportation par des industriels algériens des produits dérivés du blé, comme le couscous ou les pâtes alimentaires dans la mesure où le blé est subventionné. En ce sens, même s'il ya augmentation du pain, elle sera minutieusement étudiée. Toutefois, cette frénésie autour de la baguette de pain, aliment de base

des Algériens, est loin d'être innocente. Veut-on affamer les Algériens, après avoir tenté de les terroriser et de briguer toutes sortes d'épouvantails pour leur arracher une paix qu'ils ont recouvrée au prix fort ?

Les tentatives de perturber les Algériens dans leur sérénité se multiplient et deviennent récurrentes depuis plusieurs années. Après les années de terrorisme, plusieurs essais vaincraient été menés pour frapper la stabilité du pays.

Cela a commencé par les pénuries de lait, alors que les importations de la poudre de lait n'ont jamais subi de perturbations. Par la suite, des délestages d'électricité ont été provoqués sciemment, au moment où Sonelgaz affirmait que ces délestages n'étaient pas programmés et ne devaient pas toucher la capitale. Et passons sur l'augmentation des prix des fruits et légumes ainsi que la transformation de faits divers en affaires d'Etat.

Ces tentatives de perturber la sérénité des Algériens ayant échoué, de gros moyens ont été utilisés pour frapper l'Algérie, laquelle est restée iné-

branlante devant ce qui se produit dans les pays voisins, touchés par ce qui est appelé «le printemps arabe». A l'évidence, l'agression terroriste de Tiguentourine aura été la tentative grandeur nature des forces du mal. Cela est suivi par de dangereuses manœuvres visant à récupérer le courroux et les manifestations des chômeurs à travers le pays. Heureusement que ces derniers ont réalisé dès le départ le complot qui se trame derrière eux pour récupérer leurs revendications, d'ordre purement social, pour les politiser et les instrumentaliser à des fins destructrices.

Aujourd'hui, c'est au tour du pain de voler la vedette à d'autres revendications ou tentatives de déstabilisation. Il est vrai que les boulangeries, comme tous les artisans et les opérateurs économiques, exigent des avantages sur le plan économique et de la fiscalité, mais pas au point de récupérer leurs revendications à des fins indélicates.

Une démarche sans scrupule qui dénote de l'acharnement des forces du mal contre la paix et la sérénité des Algériens.

## DOSSIER 3G

### L'ARPT en attente d'être saisie «officiellement» aux fins de consultation

L'Autorité de régulation de la poste et des télécommunications (ARPT) est en attente d'être saisie officiellement par le ministère de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication sur le dossier de la téléphonie mobile de troisième génération (3G), aux fins de consultation, a indiqué hier un communiqué.

«Il reste maintenant, aux fins de respecter la procédure écrite et formelle édictée par les textes de loi (loi 2000-03 du 5 août 2000 fixant les règles relatives à la poste et aux télécommunications et décret 01-124 du 9 mai 2001 relatif à la procédure applicable à l'octroi de licences de télécommunications), à poursuivre le processus qui consiste à ce que l'ARPT soit saisie officiellement aux fins de consultation, par le ministre en charge des télécommunications conformément aux textes sus-évoqués, du projet définitif de dossier d'appel à la concurrence», a précisé la même source. «Celle-ci (ARPT) émettra un avis écrit qu'elle communiquera au ministre, lequel décidera de la mouture définitive du dossier. Il le transmettra ensuite à l'ARPT qui lancera officiellement l'appel à la concurrence», a-t-on ajouté.

La loi 2000-03 du 5 août 2000 et le décret 01-124 du 9 mai 2001 édictent que l'attribution de licences est précédée d'un appel à la concurrence décidé par le ministre en charge des télécommunications et diligenté par l'autorité de régulation, rappelle l'ARPT. «Selon ces textes, le ministre en charge des télécommunications élaboré le dossier d'appel à la concurrence comprenant l'appel à la concurrence, le règlement d'appel à la concurrence et le cahier des charges», relève l'autorité de régulation, qui explique qu'une fois élaboré, ce dossier est transmis formellement selon une procédure écrite, à l'autorité de régulation aux fins de consultations.

Celle-ci (ARPT) émet un avis sous forme écrite et le transmet au ministre en charge des télécommunications qui peut ou non tenir compte dudit avis.

L'ARPT précise que le ministre en charge des télécommunications «décide alors de lancer l'appel d'offres, en transmettant à l'autorité de régulation le dossier définitif d'appel à la concurrence lequel comprend, pour rappel, l'avis d'appel à la concurrence, le règlement d'appel à la concurrence et le cahier des charges».

«L'autorité de régulation lance, alors, officiellement pour le compte du gouvernement l'appel d'offres, qui, au travers d'un calendrier précis qu'elle décide, aboutit au choix du ou des candidats», ajoute le communiqué.

L'ARPT indique, en outre, que les travaux menés jusqu'ici sur le dossier 3G l'ont été dans le cadre d'un groupe de travail mixte informel MPTIC/ARPT au sein duquel les propositions émanant de chacune des parties ont été discutées».

L'autorité de régulation souligne, par ailleurs, que la téléphonie mobile 3G «suscite un engouement et une impatience compréhensibles dans le public» et «c'est pourquoi l'ARPT, dans un souci de mieux informer le public sur ce dossier, a exprimé son souhait d'apporter quelques précisions et éléments à même d'éclairer tout un chacun sur la procédure à laquelle doit obéir tout processus d'attribution de licences et ce y compris celui de la téléphonie mobile de 3<sup>e</sup> génération».

Le ministère de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication avait indiqué, samedi dernier, que le dossier technique relatif au lancement du processus d'exploitation, par les opérateurs de la téléphonie mobile, de la licence 3G est finalisé. Contacté par l'APS, le conseiller du ministre Zoheir Meziane, avait confirmé l'information, précisant que le choix de la bande de fréquences nécessaire à cette technologie «également été fait».

## BOUMERDÈS 168 dossiers d'investissement agréés par le Calpiref depuis 2011

Cent-soixante-huit (168) dossiers d'investissement, sur un total de 832 réceptionnés par le Comité d'assistance à la localisation et à la promotion des investissements et de la régulation du foncier (Calpiref), ont été agréés par cet organisme, depuis janvier 2011, apprend-on auprès des services de la wilaya.

Ce nombre de dossiers agréés, dont les projets ont été implantés sur un foncier de près de 200 ha, représente un taux de 24 % des demandes réceptionnées, un seuil jugé «relativement faible», par la même source. A leur entrée en exploitation, ces projets généreront près de 12 400 emplois directs et indirects, est-il ajouté, précisant que ces projets se repartissent à raison de 62 pour le secteur des services, 57 pour l'industrie, 21 pour le secteur touristique, 16 pour l'agroalimentaire, et 12 pour les matériaux de construction.

Par ailleurs, la même source fait part d'une forte demande de la part des investisseurs, soit plus de 200 dossiers, postulant pour une localisation au niveau de la zone d'activités de Larbaatache, en cours d'aménagement.

Quelque 157 autres promoteurs ont émis le voeu d'être localisés en dehors des zones d'activités, tandis que 168 ont opté pour les zones d'extension touristiques. Le Calpiref a rejeté 28 dossiers pour des raisons diverses, liées entre autres, à la nature juridique du foncier d'investissement et aux réserves existantes sur les zones d'extension touristiques choisies par les promoteurs concernés, ainsi que pour dossier incomplet.

En perspective de la facilitation de l'acte d'investissement dans la wilaya, le Calpiref a agréé, dernièrement, la création de 10 nouvelles zones d'activités, d'une surface globale de 104 ha. Une zone industrielle d'une surface de 136 ha a été créée à Larbaatache à l'initiative de la wilaya de Boumerdès, qui a, également, proposé la création de zones similaires à Zemmouri et Si Mustapha, sur une surface globale de 112 ha.

Des actions de réaménagement et de réhabilitation «seront incessamment lancées», au niveau des anciennes zones d'activités de Naciria, Ouled Moussa et Khmiss EL Khechna, selon la même source, qui fait, aussi, cas de l'inscription d'autres opérations pour l'aménagement de nouvelles zones à Bordj Menaïel, Thénia et Baghla.

## SELON LE LIQUIDATEUR

### 120 milliards DA de dettes cumulés par Khalifa Bank

La dette de Khalifa Bank arrêtée jusqu'à présent est de l'ordre de 120 milliards de DA, a indiqué hier à Blida, le liquidateur judiciaire de cette entreprise privée, Mouncef Badsi.

Le liquidateur judiciaire a souligné dans une déclaration à l'APS, en marge du procès de Khalifa Bank, que le montant de la dette de cette dernière pourrait être revu à la hausse, la liquidation n'étant pas encore achevée.

L'affaire Khalifa Bank a éclaté après la découverte par la Banque d'Algérie d'un trou de 3,2 milliards de dinars. Un liquidateur judiciaire a été désigné à la

## COMMERCE

# Le nouveau projet de loi permet à certains condamnés d'exercer une activité commerciale

**Le nouveau projet de loi relatif aux conditions d'exercice des activités commerciales, actuellement sur le bureau de l'APN, porte notamment sur l'autorisation de certaines personnes condamnées par la justice à s'inscrire au registre du commerce.**

Les modifications apportées à la loi de 2004 visent à concilier l'interdiction d'inscription au registre du commerce frappant une catégorie de personnes, qui auront désormais le droit à la réinsertion sociale, selon ce texte dont l'APS a obtenu une copie.

L'article 8 de la loi de 2004, modifié dans ce projet constitue un obstacle pour de nombreux postulants à la création d'entreprise, notamment les jeunes promoteurs dont les extraits de casier judiciaire portent des mentions relatives à des délits ou crimes commis. Le gouvernement a cependant maintenu cette interdiction pour les personnes condamnées et non réhabilitées pour les crimes et délits commis en matière de mouvement de capitaux et vers l'étranger, de la production et la commercialisation de produits falsifiés destinés à la consommation humaine ou animale.

L'interdiction comprend également les personnes ayant fait objet de banqueroute ou atteinte aux droit d'auteurs, ou celles impliquées dans des affaires liées au trafic de stupéfiants, de corruption ou de contrefaçon.

Le texte du département de Benbada va apporter par ailleurs de nouvelles mesures pour soutenir l'emploi de jeunes et l'investissement afin de combler les insuffisances de l'actuelle loi, sept années après sa mise en oeuvre, pour la rendre plus cohérente et plus efficace. Pour le soutien à l'emploi de jeunes et à la création d'entreprises, il est proposé de dispenser les sociétés nouvellement créées du dépôt légal des comptes sociaux pour une durée d'une année à compter de la date de leur inscription au registre du commerce. Les sociétés créées dans le cadre du dispositif Anseg, Angem et Cnac sont également exonérées du paiement des droits inhérents aux formalités de dépôt légal des comptes sociaux durant les deux années suivant leur inscription au registre du commerce.



Les nouvelles dispositions offrent également la possibilité pour les sociétés commerciales et pour les commerçants n'ayant pas accompli les formalités de dépôt des comptes sociaux dans les délais requis, de s'y acquitter en versant une amende transactionnelle de 10 000 DA.

L'acquittement de l'amende permettra ainsi d'éviter le blocage de leurs activités et l'inscription au fichier des fraudeurs, et mettra aussi fin aux poursuites judiciaires. Selon ce projet de loi, les établissements publics à caractère industriel et commercial ne sont pas soumis aux publicités légales prévues par la loi de 2004. Par ailleurs, l'exercice de l'activité commerciale avec un extrait de registre du commerce, dont la durée de validité a expiré, est puni

d'une amende de 10 000 à 100 000 DA. Outre cette amende, le wali procède, par arrêté, à la fermeture administrative du local. Si le commerçant ne régularise pas sa situation dans un délai de trois mois, à partir de la date de constatation de l'infraction, le juge prononce la radiation du registre du commerce.

Le projet de loi introduit également une disposition permettant aux nouveaux investisseurs n'ayant pas de siège social, d'élire domicile auprès d'un commissaire aux comptes, ou d'un expert comptable, ou d'un avocat, ou d'un notaire pour une durée qui ne saurait dépasser deux années. Ce projet de loi a été, rappelle t-on, présenté lundi devant la commission des Affaires économiques, du développement, du commerce, de l'industrie et de la planification de l'APN. Selon M. Benbada, ce texte de loi a pour objet «de combler les lacunes de la loi de 2004 en vue de l'adapter à la situation économique actuelle, notamment en ce qui concerne la facilitation de la création d'entreprises et d'emplois au profit des jeunes».

## IL EST PRÉVU LE 28 AVRIL

### 5<sup>e</sup> Salon international de la pomme de terre «Batatis»

Le 5<sup>e</sup> Salon international de la pomme de terre «Batatis Mosta 2013», se tiendra du 28 au 30 avril prochain à Mostaganem avec la participation de 105 exposants nationaux et étrangers, ont annoncé hier les organisateurs.

Des organismes et entreprises qui activent au sein de la filière pomme de terre notamment dans la mécanisation, l'approvisionnement en facteurs de production, le stockage et le conditionnement ainsi que les structures d'appui à la production, y prendront part.

Le Salon «Batatis Mosta 2012» se tient dans un contexte marqué par une nouvelle dynamique de la filière de la

pomme de terre et de l'accroissement de la production qui a atteint, selon le ministère de l'Agriculture et du Développement rural, 4,22 millions de tonnes en 2012 contre 3,84 millions de tonnes en 2011.

Un Conseil national interprofessionnel de la filière pomme de terre (CNIFPT), chargé de gérer et réguler cette filière, a été installé lundi à Alger.

La filière de la pomme de terre procure des emplois à 75 000 travailleurs, alors que la valeur de sa production est de 130 milliards de dinars par an, selon le ministère de l'Agriculture.



tête de cette banque en mars 2003. Badsi a également fait savoir que le déficit cumulé depuis le début de la liquidation

est de l'ordre de 100 milliards de DA. Par

ailleurs, il a relevé avoir reçu plus de 600 000 demandes d'indemnisations des particuliers épargnantes et que 80 000 parmi eux ont déjà été indemnisés.

Il s'agit des déposants concernés par les indemnités ne dépassant pas les 600 000 DA, a-t-il expliqué. Pour les titulaires de comptes importants concernés par l'épuisement fixé à 5% de la valeur des sommes déposées, Badsi a précisé que parmi les 12 000 postulants concernés, 500 seulement n'ont pas encore été remboursés. Il a enfin affirmé qu'il n'est en mesure de rembourser aucun épargnant à 100%, faute d'argent.

**ALGÉRIE-PAYS ARABES****M. Djoudi préside à Dubaï les Assemblées annuelles des institutions financières arabes**

Le ministre des Finances, M. Karim Djoudi a présidé hier à Dubaï les Assemblées annuelles des institutions financières arabes, indique un communiqué du ministère.

Accompagné d'une délégation de son département ministériel, M. Djoudi a participé aux Assemblées annuelles du Fonds arabe de développement économique et social (Fades), du Fonds monétaire arabe (FMA), de la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (Badea), de l'Organisme arabe d'investissement et de développement agricole (Oaida), de l'Organisme arabe de garantie des investissements et de crédit à l'exportation (Oagice). Le ministre a également présidé la 42<sup>e</sup> session du Conseil des gouverneurs du Fades,

souligne le communiqué. Selon la même source, M. Djoudi a participé, en marge de ces assemblées, à la 4<sup>e</sup> réunion du Conseil des ministres arabes des Finances.

La création de ce Conseil a été décidée lors du sommet des chefs d'Etats arabes sur le développement économique et social arabe, tenu les 19 et 20 janvier 2009 au Koweït.

L'Algérie a été élue à la présidence de la 5<sup>e</sup> session de ce Conseil, prévue en avril 2014. Il a pris part, en outre, à la 3<sup>e</sup> réunion du Conseil de supervision du Fonds pour le financement de projets de la PME relevant du secteur privé dans les pays arabes.

Ce Fonds a été également créé lors du sommet tenu au Koweït en 2009. L'Algérie participe à ce Fonds



à hauteur de 10 millions de dollars et a déjà versé 50% de ce montant, conformément aux décisions de la réunion tenue au Koweït en octobre 2010, consacrée au lancement des activités de ce Fonds.

Le ministre s'est entretenu à cette occasion avec certains de ses homologues des pays arabes et a rencontré les responsables des institutions financières arabes qui ont exprimé leur «satisfaction» pour le niveau apprécié des relations de leur institution avec l'Algérie.

**ALGÉRIE-FRANCE****M. Rahmani réaffirme à Paris la volonté du gouvernement d'améliorer le climat des affaires en Algérie**

Le ministre de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'Investissement, M. Chérif Rahmani, a réaffirmé hier à Paris l'engagement de l'Algérie à améliorer le climat des affaires pour les investisseurs tant nationaux qu'étrangers. «Nous sommes convaincus que les pays qui ont réussi sont ceux qui ont amélioré leur climat des affaires. Nous voulons le faire parce que cela est aussi important que l'amélioration des infrastructures», a-t-il déclaré à l'ouverture d'une journée consacrée au partenariat avec l'Algérie, organisée au siège d'Ubifrance. M. Rahmani a souligné la nécessité de privilégier l'investissement à long terme. «L'acte libre d'investir est un pari sur le futur, se base sur l'anticipation et appelle la certitude et la sécurité», a-t-il dit. La ministre française du Commerce extérieur, Nicole Bricq, et Jean-Pierre Raffarin, vice-président du Sénat, ancien Premier ministre et représentant spécial du Président français pour les relations économiques entre l'Algérie et la France, participent à cette rencontre.

L'Algérie, a ajouté le ministre, est «déterminée à garantir la visibilité et l'égard institutionnel à tous les investisseurs, sans discrimination». «Notre engagement privilégié, sans détours, la stabilité institutionnelle, légale et réglementaire, la cohérence, la transparence et ne discrimine ni le privé, ni le public», a-t-il affirmé, signalant que le gouvernement œuvre à créer un climat incitatif à l'investissement et aux affaires. «Là aussi, notre conviction est qu'un mauvais climat baisse la compétitivité et affaiblit la production», a assuré le ministre, qui a rappelé l'installation, le 10 mars dernier, d'un Comité national d'amélioration de l'environnement des af-

faires. Pour lui, ce comité des affaires auquel est associée la Banque mondiale, est «le témoin et l'accompagnateur de cet engagement et illustre la volonté du gouvernement à œuvrer dans cette voie». M. Rahmani a évoqué un troisième engagement des pouvoirs publics algériens, celui de transformer «en profondeur» la gouvernance et être plus près du territoire et de l'entreprise. L'Algérie et la France ont tout intérêt à se mettre en réseaux dans des marchés intégrés pour investir des segments de la chaîne de valeurs et se positionner sur leurs marchés, mais aussi sur ceux de proximité, et, pourquoi pas demain, sur les marchés de l'Afrique sub-saharienne», a-t-il ajouté. M. Rahmani est en visite de travail en France, à l'invitation de la ministre du Commerce extérieur, Mme Nicole Bricq. Après son intervention à l'ouverture officielle de la journée consacrée aux partenariats en Algérie, il a eu des entretiens avec Mme Bricq et M. Raffarin. Il devait dans l'après-midi rencontrer le secrétaire général de la présidence française, M. Pierre-René Lemas. Mercredi, la délégation ministérielle algérienne rencontrera un panel d'entrepreneurs et d'hommes d'affaires au siège du Medef (Patronat), avant d'avoir des entretiens avec le ministre du Redressement productif, M. Arnaud Montebourg. La France est le premier partenaire commercial de l'Algérie avec 12,8% de parts de marché en 2012, et est le quatrième client commercial de l'Algérie avec une part de 8,2% de ses exportations. Les échanges entre les deux pays ont atteint le montant record de 12,8 milliards de dollars en 2008, puis ont reculé à 10,5 milliards de dollars en 2010 et conservé presque le même chiffre en 2011.

**ALGÉRIE-EAU****La CACI organise en mai une mission économique algérienne aux Emirats**

La Chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI) organise une mission économique aux Emirats arabes unis du 19 au 22 mai prochains, a-t-on appris mardi auprès de la chambre. Selon la même source, cette mission intervient dans le cadre du renforcement de la coopération économique et de partenariat entre l'Algérie et les Emirats arabes unis. Elle se tiendra en marge de la conférence sur la promotion de l'investissement en Algérie prévue à Dubaï et à Abu Dhabi les 20 et 21 Mai 2013 et qui sera animée par le ministre de l'Industrie, de la PME et de la promotion de l'investissement, M. Cherif RAHMANI. Une réunion du conseil d'affaires algéro-émirati sera également organisée à l'occasion, a-t-on ajouté. L'Algérie et les Emirats Arabes-Unis avaient créé, fin avril 2012, une commission de suivi des

dossiers de l'investissement en partenariat, à l'occasion de la tenue à Alger de la 10<sup>e</sup> commission mixte. La commission, qui se réunira semestriellement et évaluera la situation des projets d'investissement entre les

deux pays, soumettra aux présidents de la commission mixte, «les difficultés rencontrées sur certains investissements» pour les planifier et permettre, ainsi, la réalisation des projets.

**ALGÉRIE-CUBA****La vice-présidente du Conseil de la Nation reçoit le Groupe parlementaire d'amitié Cuba-Algérie**

Mme Leila Kheiri, vice-présidente du Conseil de la Nation, a reçu mardi à Alger la présidente du Groupe parlementaire d'amitié Cuba-Algérie du parlement cubain, Mme Kinia Syrano, indique un communiqué du Conseil. Cette rencontre a permis de passer en revue les relations parlementaires algéro-cubaines et les moyens de les promouvoir et de les hisser à un niveau supérieur, ajoute le communiqué. Mme Syrano Kinia avait effectué une visite dans les camps des réfugiés sahraouis et rencontré des responsables de la République arabe sahraouie ainsi que des organisations politiques et civiles, conclut le communiqué.

# ATTAQUE TERRORISTE DE TIGUENTOURINE

## 2 Canadiens identifiés par la télévision publique canadienne CBC



La chaîne de télévision publique canadienne CBC a identifié lundi soir les deux Canadiens tués figurant parmi les terroristes ayant attaqué en janvier dernier le site gazier de Tiguentourine (In Amenas, dans la wilaya d'Illizi).

Il s'agit de deux amis, anciens lycéens de London, en Ontario, âgés de près de 24 ans, selon la télévision. L'un d'entre eux, Xristos Katsiroubas, venait d'une famille grecque orthodoxe, mais se serait converti à l'islam, l'autre a été identifié seulement comme Ali Medlej.

Tous deux vivaient dans un quartier résidentiel, habité par la classe moyenne aux origines ethniques variées, selon une enquête menée par les journalistes de la CBC News.

Ces derniers citent des sources non identifiées, selon lesquelles au moins deux autres anciens camarades d'école de Katsiroubas et Medlej seraient partis avec eux à l'étranger l'année dernière.

Mais il n'est pas établi qu'ils étaient impliqués dans l'attaque terroriste du site gazier d'In Amenas et on ignore s'ils sont toujours en vie. La CBC a précisé lundi, citant des sources policières, que Katsiroubas serait probablement le membre du groupe terroriste décrit par des otages survivants comme un blond parlant couramment l'anglais nord-américain». La chaîne de télévision a interrogé les services de renseignements canadiens CSIS, mais ceux-ci se sont refusés à toute déclaration.

Mais elle a appris que ces derniers s'étaient déjà intéressés à Katsiroubas et Medlej en 2007 et avaient interrogé leurs proches, l'un de ces derniers ayant signalé à la police qu'ils «traînaient avec des types bizarres».

Cependant, lors de leur départ pour l'étranger, ils n'étaient plus surveillés par le CSIS. D'après leurs anciens camarades, contactés par la CBC, ils ont quitté leur lycée en 2007. Medlej ayant terminé ses études secondaires, Katsiroubas les ayant abandonnées. Katsiroubas se serait converti à l'islam, à une date non précisée, tandis que Medlej se serait marié vers 2009. A peu près deux mois après l'attaque terroriste d'In Amenas, des agents du CSIS ont à nouveau interrogé leurs proches à leur propos, mais sans révéler pourquoi ils le faisaient ni indiquer qu'ils étaient morts, selon CBC News. Vingt-neuf (29) preneurs d'otages avaient été éliminés et 3 autres capturés, lors de l'assaut donné par les forces spéciales de l'Armée nationale populaire (ANP) contre le groupe terroriste, composé de différentes nationalités, qui avait pris en otage des centaines de travailleurs algériens et étrangers sur le site gazier de Tguentourine, rappelle-t-on.

M. MAHLOUL MOHAND LAÏD, DG D'ALGÉRIE POSTE INVITÉ DU FORUM  
DE DK News

ALGERIE POSTE À L'HEURE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES :

# C'est déjà demain !

Il y a des entreprises qui sont un peu trop surexposées du fait qu'elles sont en permanence au contact des populations. Alors, on n'en parle que lorsque s'exprime un problème et jamais quand tout va bien. Ne dit-on pas qu'un arbre qui tombe fait plus de bruit qu'une forêt qui pousse ?



**Said Abjaoui**

Algérie Poste est une entreprise dont la caractéristique principale est de relever les défis sur tout le territoire national. Une quadruple pression. Celle d'une clientèle exigeante, celle d'une ressource humaine également exigeante, celle d'une qualité et d'une continuité de service et celle de la diversification des services qui s'appuie sur l'innovation et la maîtrise de la technologie. La Poste, c'est l'argent, avec des heures de pointe et des jours de pointe, c'est la disponibilité permanente des liquidités, c'est la sécurité dans le brassage, c'est la sécurité des transports des fonds, c'est le courrier...

Invité du quotidien DK News, le directeur général, M. Mohamed Laïd Mahloul a présenté son entreprise, parlé de son programme d'action et décrit les perspectives d'évolution de celle-ci dans le cadre d'une stratégie nationale appuyée par le ministre du secteur et le gouvernement.

#### Densification de présence

L'entreprise citoyenne », c'est le concept utilisé d'emblée par le directeur

général d'Algérie Poste pour qualifier son entreprise.

L'entreprise a ses valeurs, elle est au service des citoyens qu'elle s'engage à servir au mieux, dans les meilleures conditions.

D'envergure nationale, l'entreprise est présente sur tout le territoire national à travers 3 500 établissements postaux et s'implante même dans les petits villages et hameaux, l'essentiel étant d'aller vers le citoyen là où il se trouve, et cela concerne aussi bien le grand Sud que les zones montagneuses.

Le DG préfère le concept de citoyen à celui de client. Le citoyen peut aujourd'hui, pour ce qui concerne l'accès à un retrait financier ou même à un dépôt ou envoi financier en toute rapidité, procéder à celui-ci en toute diligence sur tout le territoire national, d'un point à un autre.

Algérie Poste fait fonctionner tous ses établissements avec un effectif de 30 000 agents rodés à leurs activités, et qui se composent de cadres hautement formés aussi bien en informatique qu'en d'autres disciplines pour assurer le suivi de toutes



les transactions financières et d'autres liées aux autres missions de la poste à savoir le courrier, les colis et des agents également qualifiés dans leurs activités. Chaque employé maîtrise son travail.

Il ne faut pas oublier le facteur qui est l'ambassadeur de son entreprise et les agents préposés aux guichets qui font face à une nombreuse affluence à la fois aux heures de pointe et aux journées de pointe, celles qui voient arriver les virements des salaires et retraites. C'est une entreprise qui sert d'intermédiaire financier (ou de prestation de service) avec les ministères des moudjahidine, des caisses de retraite et pensions, des affaires sociales...

L'entreprise affirme ainsi son caractère citoyen et met au second plan le caractère commercial. Elle donne un égal accès aux citoyens à toutes les prestations. D'ailleurs, en ce qui concerne la citoyenneté, l'entreprise dispose de bureaux itinérants et a procédé à l'acquisition de fourgons équipés en informatique pour servir le client là où il n'existe pas d'infrastructures, et cela concerne les nomades

et les zones particulières. Dix postes itinérants ont servi d'expérience pilote et celle-ci va s'étendre en direction des universités et des marchés. Des acquisitions sont donc programmées pour l'année en cours.

#### Des crédits pour financer des formations aux étudiants

Le choix stratégique pour la diversification va intégrer quelque chose de nouveau, à savoir la banque postale. La banque postale va s'installer dans les places où les banques ne sont pas présentes, ces dernières étant implantées dans les grandes agglomérations mais elles se tiennent aux côtés des banques en matière de fonctionnement c'est-à-dire en complément et non pas en concurrence avec les banques commerciales. Ce seront des banques de détail qui vont offrir des prestations financières y compris pour les micro-crédits. (voir en encadré). Suprême innovation, elles fourniront de petits crédits d'études aux étudiants, aux petites entreprises.



● ● ●



•••

L'entreprise, selon toujours son directeur général, va encore plus développer son système monétique et offrir en 2013 des cartes monétiques à tout citoyen qui en fera la demande. Un million de cartes supplémentaires sont prévues pour l'année 2013 pour renouveler l'ensemble des cartes monétiques qui arrivent à expiration cette année.

Aujourd'hui, par ses propres moyens, l'entreprise produit 200 000 cartes monétiques par mois et atteindre le nombre de 300 000 par mois au courant de cette année. Elle dispose également de l'équivalent de 700 bureaux de distribution automatique.

Le réseau de distributeurs automatiques sera porté avant la fin de l'année à plus de 1100 automatiques, soit plus que le nombre cumulé de toutes les banques qui ne disposent que de 700 distributeurs.

### Vers de nouveaux comportements des citoyens

Les citoyens vont pouvoir payer des factures d'électricité par exemple avec la carte monétique aux bureaux de poste. La poste va vulgariser de nouveaux comportements liés au progrès de la monétique pour permettre à l'Algérien d'effectuer des paiements à distance et d'abandonner le paiement par cash, à partir



de son PC et ce sur simple clic.

Les experts d'Algérie Poste vont permettre d'effectuer des transactions financières par portable téléphonique, à savoir par les moyens d'Algérie Télécom ADSL. Les tests sont concluants et il ne reste que la mise en service et la médiatisation.

Algérie Poste dans le cadre de l'extension de ses réseaux va acquérir les logiciels nécessaires pour gérer l'ensemble de ses transactions 2 millions de transactions par jour.

Aujourd'hui, l'entreprise réalise des avancées en matière monétique. Les retraits par distributeurs croissent plus vite que les retraits en cash soit un transfert des activités physiques vers le virtuel.

L'entreprise peut aider à « l'adressisation » du service par exemple des entreprises de l'ha-

bitat grâce à la maîtrise de nouvelles technologies. Le chèque rose va disparaître et sera remplacé par des carnets de chèques sécurisés et qui seront délivrés en une semaine.

Les projets déjà mis en chantier ainsi que ceux qui le seront sont nombreux.

Cela nécessite plus qu'un compte rendu pour les énumérer tous. Ce qui est à retenir, c'est que Algérie Poste va complètement révolutionner les comportements des citoyens et plonger ceux-ci dans des pratiques liées aux avancées technologiques dans le monde. La conférence a été suivie avec grande attention et les questions répondues ont été de haut niveau, montrant déjà qu'ainsi, comme l'a relevé le Directeur Général, les journalistes ont fait preuve d'un grand professionnalisme.

## Bientôt des services postaux itinérants

**O.Larbi**

Plus de 600 nouvelles agences seront ouvertes au cours des années 2013 et 2014. Des services postaux itinérants seront mis en service sur les territoires qui connaissent habituellement des déplacements traditionnels de population; peut-être même sur les campus pour satisfaire aux opérations administratives et de paiement de la bourse des étudiants.

Ces moyens mobiles ultra modernes sont le symbole d'Algérie Poste qui se préoccupe de sa mission de service public et de facilitation de l'organisation du temps de sa clientèle.

Algérie Poste, par la voix de son directeur

général veut créer une relation telle avec ses clients que l'efficacité et la qualité du service soient la règle sur tout le territoire national.

M. Mahloul a répondu avec clarté et un luxe de détails aux questions des journalistes:

Sur la négociation sociale avec les syndicats, il a soutenu que la commission tripartite installée au moment du conflit social initié par des groupes anonymes (selon les syndicalistes de l'UGTA présents au forum) a terminé son travail, mais que ses conclusions sont soumises à l'appréciation d'un bureau d'études spécialisé dans la gestion des ressources humaines.

On aura compris que la diversité des niveaux de qualification

au sein d'Algérie Poste ne facilite pas le travail. M. Mahloul n'en a pas moins félicité les travailleurs de l'entreprise pour leur culture d'entreprise et leur attachement à l'institution. Il a également insisté sur les capacités d'innovation des ingénieurs et informaticiens de la société.

Il s'est félicité de la confection de la carte monétique qui permet d'opérer des retraits à l'aide de distributeurs de billets.

Ceux-ci seront encore plus performants et plus nombreux sur le territoire national; 460 nouveaux appareils seront installés.

M. Mahloul souligne que la clientèle algérienne est intéressée par les progrès technologiques atteints par Algérie Poste. Il faut

savoir que le nombre de titulaires d'un CCP est de 16 millions et que ceux qui utilisent la monétique sont 6 millions.

M. Mahloul observe que la plupart des supports (chèques, cartes) sont délivrés sans aucune contrepartie.

Or, ces supports ont un coût...

Au titre de l'innovation biométrique, il informe que le 11 avril, une opération de reconnaissance personnalisée par l'iris du client sera médiasisée à l'aéroport Houari Boumediene.

On sait que des Algériens avaient fait des avancées importantes dans ce domaine de la suite de la biométrie. Au forum de DK News, M. Mahloul a bien servi son entreprise.

### 400 nouveaux distributeurs automatiques de billets

Pour améliorer ses prestations, Algérie Poste met le paquet. L'opérateur public va investir pour sécuriser son réseau informatique et installera de nouveaux distributeurs de billets afin de satisfaire la demande de plus en plus importante de la clientèle. Ce sont les principales informations fournies par le directeur général d'Algérie Poste, Mohand Laid Mahloul.

Le premier responsable de l'entreprise publique a indiqué que ses services vont installer « prochainement » 460 nouveaux distributeurs automatiques qui vont s'ajouter aux 700 déjà existants.

### Un service public de proximité par excellence

Notre pays se réjouit d'être doté d'un service public de proximité par excellence, non seulement pour le courrier et colis mais aussi pour les services financiers, les paiements des CCP, des pensions, des mandats, des allocations forfaitaires de solidarité et le recouvrement des différentes factures.

### Cartes magnétiques : Algérie Poste a désormais son propre centre de personnalisation

De nouveaux services innovants viennent d'être mis en œuvre pour les utilisateurs algériens. Des prestations inédites, à l'image du paiement de factures par terminal de paiement électronique (TPE), de la mise en production de son propre centre de personnalisation des cartes magnétiques dont le siège a été inauguré tout récemment par le ministre des PTIC et d'un espace de libre-service constitué uniquement d'automates avec un seul agent de guichet chargé d'orienter les clients. Il s'agit là d'une opération-pilote symbolisant la poste du futur. Le centre peut produire 200 000 cartes à puces par mois. Il permettra de personnaliser les cartes des clients et des entreprises économiques, notamment les banques, ont indiqué les responsables d'Algérie Poste. Il aura pour missions, à long terme, de produire les cartes de recharge téléphoniques. La réalisation de cette infrastructure constitue un acquis pour l'Algérie et contribuera sûrement au développement des prestations d'Algérie Poste au bénéfice de toute la population.

### Généralisation du système de retraite électronique

Il juge par ailleurs que les premières expériences de ce projet (paiement par carte), dont l'objectif est de développer et d'améliorer les prestations d'AP, ont été positives, évoquant l'éventualité de la généralisation prochaine de cette prestation aux centres commerciaux. Dans ce cadre, M. Mahloul a révélé que le système de retrait électronique sera prochainement généralisé dans les régions ne disposant pas de cette prestation, révélant que 700 et plus 460 d'autres appareils de retrait électronique sont répartis à travers tout le territoire national.

Ferrah Menad

## 7000 contrôleurs formés pour surveiller les transactions financières

**R. Rachedi**

Avec 16 millions de clients, Algérie poste est incontestablement l'institution citoyenne la plus importante du pays. Assurant plus de 600 000 transactions par jour et allant même au-delà du million les jours de grands virements, les employés de la poste sont soumis à un véritable défi pour surveiller cette importante masse monétaire dont ils ont la charge. Intervenant à ce propos, le DG d'Algérie Poste a affirmé qu'un programme multiple basé sur la formation de contrôleurs qualifiés dans la sécurisation des transactions financières a été arrêté par l'institution.

A cet effet, plus de 7 000 agents spécialisés dans la surveillance des transactions financières et dans la lutte contre le blanchiment d'argent ont été formés par l'institution à travers les trois écoles dont elle dispose au niveau des wilayas d'Alger, Sétif et Tlemcen. Abondant dans ce sens, M. Mahloul a affirmer qu'en matière de contrôle d'organisme chargé de mettre en conformité le dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et la lutte contre le terrorisme a été mis en place par l'institution. Le risque zéro étant inexistant, cette mesure préventive a été prise pour parer à toute éventualité.

Les risques sont multiples a rappelé M. Mahloul, « que ce soit dans la fraude, la malversation ou le détournement, Algérie poste privilège la maîtrise de ce risque en recrutant, formant et en recyclant ses cadres ». En parallèle avec ses trois écoles, Algérie poste a ouvert des salles de cours au niveau de chaque direction d'unité de wilaya, pour dispenser une formation continue à ses employés sur des aspects tels que d'accueil, la réglementation, les nouveaux produits...» et ce dans le but d'améliorer les prestations offertes aux clients.

## ALGERIE - BAHREIN

## Le MAE du Bahreïn se recueille à la mémoire des martyrs de la guerre de Libération

Le ministre des Affaires étrangères du Royaume de Bahreïn, Cheikh Khaled Ben Ahmed Ben Mohamed Al Khalifa, s'est recueilli lundi à la mémoire des martyrs de la guerre de Libération au sanctuaire des Martyrs de la Révolution.

Après avoir déposé une gerbe de fleurs devant le monument des martyrs et observé une minute de silence à la mémoire des martyrs de la guerre de libération, Cheikh Khaled Ben Ahmed Ben Mohamed Al Khalifa s'est rendu au Musée du moudjahid où il s'est enquis des différentes étapes de la Révolution algérienne et signé le Livre d'or du Musée.

Le ministre bahreïni a entamé dimanche une visite de deux jours en Algérie à l'invitation du ministre des Affaires étrangères, M. Mourad Medelci.

Cette visite s'inscrit dans le cadre du renforcement des relations de coopération entre l'Algérie et le Bahreïn.

## Cheikh Khaled Ben Ahmed reçu par M. Bensalah

Le président du Conseil de la nation, M. Abdellah Bensalah, a reçu lundi à Alger le ministre bahreïni des Affaires étrangères, Cheikh Khaled Ben Ahmed Ben Mohamed Al-Khalifa, a indiqué le Conseil dans un communiqué.

Lors de l'entretien, les deux parties ont évoqué «des relations bilatérales et la volonté des dirigeants des deux pays frères de les renforcer et de les promouvoir au mieux des intérêts des peuples algérien et bahreïni», a précisé la même source.

Les deux parties ont également procédé à «un échange de vues sur plusieurs questions régionales d'actualité».

## Algérie-Bahreïn M. Sellal reçoit le ministre bahreïni des Affaires étrangères

Le Premier ministre, M. Abdelmalek Sellal, a reçu mardi à Alger le ministre des Affaires étrangères du Royaume de Bahreïn, Cheikh Khaled Ben Ahmed Ben Mohamed Al-Khalifa, a indiqué un communiqué des services du Premier ministre.

Les entretiens «ont essentiellement permis d'examiner les perspectives en vue de renforcer la coopération bilatérale dans différents domaines d'activité», a ajouté la même source.

Ont été également abordées les questions régionales et internationales d'intérêt commun.

L'audience s'est déroulée en présence du ministre des Affaires étrangères, M. Mourad Medelci.

Le président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, a reçu lundi à Alger le ministre bahreïni des Affaires étrangères, Cheikh Khaled Ben Ahmed Ben Mohamed Al-Khalifa.

## Le président Bouteflika reçoit le ministre bahreïni des Affaires étrangères

«J'ai eu l'honneur de rencontrer le président Bouteflika auquel j'ai transmis les salutations et l'estime de son frère le roi Hamad Ben Aissa Al-Khalifa et du peuple bahreïni», a indiqué le ministre bahreïni dans une déclaration à la presse au terme de l'audience.

«J'ai également transmis au président de la République la gratitude du roi et du peuple

bahreïnis pour la position fraternelle de principe de l'Algérie et son soutien au royaume de Bahreïn en toutes circonstances ainsi qu'en ce qui concerne l'action commune», a-t-il ajouté.

L'audience s'est déroulée à la résidence Djenane El Mufli, en présence du ministre des Affaires étrangères, M. Mourad Medelci.



## Alger et Manama insistent sur le dialogue comme seul moyen de sortie de la crise syrienne

L'Algérie et le Royaume de Bahreïn ont réitéré lundi leur position prônant un dialogue entre les enfants du peuple syrien pour le faire sortir de la crise sanglante qu'il traverse.

«Le dialogue reste la seule solution pour faire sortir la Syrie de sa crise», a indiqué le ministre des Affaires étrangères, M. Mourad Medelci, lors d'une conférence de presse conjointe avec son homologue bahreïni Cheikh Khaled Ben Ahmed Ben Mohamed Al Khalifa actuellement en visite en Algérie. Il a précisé à ce propos que «la position de l'Algérie a toujours été claire» à l'égard de la crise syrienne, ajoutant que «nous traitons cette affaire avec un sens de responsabilité élevé loin de toute ingérence dans les affaires de ce pays».

Il a affirmé également que cette position «explique politiquement et juridiquement les réserves de l'Algérie quant à l'octroi du siège de la Syrie à l'opposition syrienne au sein de la Ligue arabe lors du dernier Sommet arabe à Doha».

«Nous n'avons aucun problème ni avec l'opposition ni avec le gouver-

nement syrien mais nous sommes animés d'une volonté fraternelle pour l'unification des rangs», a poursuivi M. Medelci avant de rappeler que l'Algérie soutenait tout effort émanant de l'intérieur de la Syrie pour que les armes cèdent la place au dialogue.

«Notre règle est de traiter avec les Etats et quand le peuple affiche une volonté de changer son régime, nous discuterons alors avec le nouveau régime si nouveau régime il y a», a-t-il encore martelé.

D'autre part, le ministre des Affaires étrangères, appelé les Syriens à «prendre en main leurs affaires internes pour éviter à la Syrie ce qu'ont connu d'autres pays et pouvant ainsi générer des problèmes plus graves». De son côté, Cheikh Khaled Ben Ahmed Ben Mohamed Al Khalifa a déclaré que «la solution fondée sur le dialogue reste la meilleure pour la crise syrienne».

Il a évoqué en outre, la situation humanitaire née de la crise syrienne qu'il a qualifiée de «grand drame humanitaire», estimant nécessaire la coordination des efforts pour alléger

les souffrances et assurer le retour des réfugiés syriens.

Concernant la question de représentation de la Syrie au sein de la Ligue arabe ou autre, il a rappelé que «l'important est que cette affaire ne divise pas les rangs arabes à l'unité desquels nous veillons».

A une question sur la tension entre le Bahreïn et l'Iran et l'éventualité d'une médiation entre les deux pays, le responsable bahreïni a indiqué que l'Iran devra prendre conscience qu'il existe dans son voisinage, des pays qui lui veulent du bien et ne penseront jamais comploter contre lui à l'avenir». «Cela n'est pas de notre coutume», a-t-il dit.

«Il serait appréciable que ce message lui (Iran) parvienne de nos frères en Algérie pour dire qu'ils ont des frères et voisins qui aspirent à l'amélioration de la relation loin de toute ingérence dans ses affaires internes» a-t-il dit, réitérant la confiance de son pays que l'Algérie et sa diplomatie «sont en mesure de transmettre ce message».

## ALGERIE - FRANCE

## Les villes d'Oran et de Strasbourg plus proches

Une déclaration commune d'intention de partenariat et de coopération entre les villes d'Oran et de Strasbourg (France) a été signée lundi à Oran.

Cette déclaration a été signée par le président de l'APC d'Oran, M. Noureddine Boukhatem, et son homologue français, le secrétaire général de Strasbourg, M. Roland Ries, lors d'une cérémonie qui s'est déroulée au siège

de l'APC en présence du wali d'Oran, M. Abdelmalek Boudiaf, du président de l'APW, M. Abdellah Kazi Tani, d'élus locaux et des membres de la délégation hôte.

Le maire de Strasbourg a déclaré que ce protocole de partenariat, qui sera soumis pour approbation aux commissions respectives des deux municipalités, «jette les bases d'une coopération

renouvelable tous les trois années», notamment dans le domaine de la formation dans les métiers de rénovation, de l'environnement et du développement durable.

Le président de l'APC d'Oran a indiqué, pour sa part, que cette coopération «ne va pas se limiter à ces seules domaines». Le maire de Strasbourg avait appelé dimanche, lors d'une visite au siège

de la wilaya d'Oran, à un «partenariat fécond, riche et dynamique entre les deux villes dans les domaines culturel, universitaire, du patrimoine, de la jeunesse et de la mémoire».

M. Ries qui conduit une délégation de six membres élus de sa ville, pour un séjour de quatre jours à Oran, s'est déclaré «impressionné par le dynamisme que connaît la ville d'Oran» à

travers des initiatives visant à préserver l'identité urbaine et les chantiers importants tels que le complexe sportif de Belgaïd et le tramway.

L'hôte d'Oran a également donné un aperçu sur la ville de Strasbourg qui fêtera en 2015 son millième anniversaire et l'expérience de cette cité en matière de réhabilitation du vieux bâti.

APS

## SOUAD BENDJABALLAH L'A RÉAFFIRMÉ À GUELMA



# L'Etat n'a jamais abandonné ses obligations envers les couches vulnérables

**La ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Mme Souad Bendjaballah, a déclaré lundi à Guelma que l'Etat algérien n'a, à aucun moment, abandonné ses obligations sociales et de solidarité envers les couches vulnérables de la société.**

S'exprimant au cours d'une réunion de travail, organisée au siège de la wilaya et regroupant les partenaires du secteur de l'action sociale, les fonctionnaires des bureaux d'aides sociales auprès des communes, le personnel des centres spécialisés, en présence des élus et des directeurs de l'exécutif, Mme Bendjaballah a indiqué que son département constitue «la vitrine» à travers laquelle l'Etat algérien appuie et porte toute l'aide aux populations vulnérables, dans le cadre des différents dispositifs de solidarité existants.

La ministre a avancé, à ce propos, qu'annuellement 15% du budget de l'Etat

est alloué aux aides sociales ayant trait aux prestations de services dans les secteurs de la santé, l'éducation, le transport, la subvention des produits alimentaires de grande consommation et l'amélioration de l'environnement. Par ailleurs, Mme Bendjaballah a souligné que l'objectif des séances de réunions entamées par son département avec les intervenants dans l'action sociale, s'inscrivent dans le cadre de l'échange des points de vues et d'idées devant aboutir à l'élaboration d'une réflexion, pour une coordination adéquate permettant davantage de célérité et d'efficacité dans la concrétisation des programmes nationaux de solidarité. Mme

Bendjaballah a visité plusieurs infrastructures relevant de son secteur dont l'école des sourds-muets et s'est enquis des conditions d'accueil de 35 personnes du troisième âge, venues des wilayas de l'Est, dans le cadre du programme du ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, relativ à l'organisation des excursions pour cette tranche de la société.

La visite de Mme Bendjaballah dans la wilaya de Guelma se poursuivra mardi avec au programme une halte à Hammam Debagh où est prévue une cérémonie de remise de contrats d'emploi, dans le cadre du programme «Blanche Algérie».

## TÉLECOMMUNICATIONS

# Les négociations avec la direction d'AT continuent dans un cadre de «sérénité» et d'«objectivité»

Le syndicat national de l'entreprise Algérie Telecom (AT) a indiqué lundi que les négociations avec la direction demeuraient «ouvertes» et continuaient dans un cadre de «sérénité» et d'«objectivité».

Le syndicat a souligné, dans un communiqué, qu'à travers la signature des protocoles d'accords des premières phases pour l'application de la plate-forme de revendications de janvier 2013, il a réitéré son attachement à la relation de partenariat «durable» et «sincère» (avec la direction de l'entreprise).

Parmi les résultats des revendications acquises, le syndicat national d'AT a cité, entre autres, l'avancement horizontal, l'attribution aux travailleurs de l'entreprise des wilayas du sud du pays de la prime de bonification-sud avec effet rétroactif depuis 2009 et le versement de l'avance mensuelle de 25% accordée sur la Prime de rendement individuel (PRI) et la Prime de rendement col-



lectif (PRC) en vigueur et son remplacement par l'indemnité complémentaire de revenu (ICR). La revalorisation de la classification des postes de responsabilités pour les travailleurs des structures opérationnelles avec effet à partir du 1er janvier 2013, la revalorisation à la catégorie 10 pour les salariés assurant des fonctions autres que leurs grades initiaux et la mise en place d'un système d'évaluation de la performance pour l'attribution périodique de la part variable de la rému-

nération des salariés de l'entreprise liée au rendement figurent aussi parmi les revendications acquises. Le syndicat a tenu à préciser que les négociations se poursuivaient pour la finalisation du restant des revendications de la plate-forme de janvier 2013 et que la mise en application du projet référentiel emplois s'effectuera dans les prochains jours après la signature d'un protocole d'accord fixant les modalités de sa mise en œuvre.

## L'UNF SE BRANCHE...

# Appel à la révision des statuts des fonctionnaires appartenant aux corps spécifiques de la Direction des forêts

L'Union nationale des forestiers a appelé à la révision des statuts particuliers des fonctionnaires appartenant aux corps spécifiques de la direction des forêts.

Dans un communiqué dont une copie est parvenu lundi à l'APS, le syndicat a précisé que cette révision permettrait de «créer un corps paraforestier et d'assurer une promotion systématique de tous les agents jouissant de dix années d'expérience

outre l'intégration des contractuels, dont les agents de contrôle».

Il a, également, appelé à la création d'une commission mixte composée de représentants délégués par le ministre de l'Agriculture et du développement rural et de représentants du secrétariat exécutif de l'Union pour l'examen des recommandations de la première session du comité exécutif de l'Union tenue les 28 et 29 novembre 2011.

Le syndicat activant sous la bannière de l'Ugta a appelé à l'accélération de la promulgation du projet de loi sur les forêts en associant le partenaire social et la redynamisation de la commission nationale des forêts.

Il a aussi appelé à une prise en charge «sérieuse» de toutes les préoccupations socioprofessionnelles des travailleurs du secteur dans le sud du pays outre la création de la mutuelle des forestiers.

## EAU

# Quatre communes de Jijel concernées par l'alimentation à partir du barrage Tabellout

Quatre communes de la wilaya de Jijel sont concernées par l'opération de renforcement de l'Alimentation en eau potable (AEP) à partir du barrage de Tabellout, en cours de réalisation dans la wilaya, a-t-on annoncé lundi auprès du ministère des Ressources en eau.

Selon un communiqué remis à l'APS, il s'agit notamment des communes de Djimla, Beni Yadjis, Texenna et Oujdana, situées non loin de cet important ouvrage, qui desservira également onze communes de la wilaya limitrophe de Mila, a-t-on précisé de même source. Des études de renforcement de l'AEP des communes des deux wilayas vont être engagées par le ministère qui a donné son aval pour la centralisation de l'opération inscrite à l'indicatif de la wilaya de Jijel, à hauteur de 50 millions de dinars et de confier en maîtrise d'ouvrage déléguée à l'entreprise publique «Algérienne des eaux» (EP-ADE), a-t-on appris de même source.

Le barrage de Tabellout (Jijel), important maillon du système de transfert d'eaux vers les Hauts-Plateaux via le barrage en construction à Draâ Eddis (Sétif), devrait être livré en 2013. Il est destiné à transférer un volume de plus de 190 000 millions de m<sup>3</sup> d'eau vers le barrage de Draâ Eddis pour renforcer l'AEP de plusieurs agglomérations totalisant une population de 920 000 habitants, et favoriser aussi l'irrigation des plaines d'El-Eulma, essentiellement cérealières, sur une étendue de 20 000 hectares, selon les responsables de l'Agence nationale des barrages et transferts (Anbt). APS

**ALGÉRIE - FRANCE**  
**Cherif Rahmani**  
**à Paris pour**  
**renforcer**  
**les relations**  
**économiques**



Le ministre de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'investissement, Cherif Rahmani, a entamé mardi à Paris une visite de travail visant à renforcer les relations économiques entre l'Algérie et la France à la lumière des décisions prises à l'occasion de la visite d'Etat effectuée en Algérie par le président français, les 19 et 20 décembre dernier. A l'invitation de la ministre française du Commerce extérieur, Nicole Bricq, Rahmani a éternéllé sa visite par une intervention lors d'une rencontre organisée au siège d'Ubfrance, en présence, notamment de Mme Bricq et de Jean-Pierre Raffarin, vice-président du Sénat, ancien Premier ministre et envoyé spécial du président français pour les relations économiques franco-algériennes. Cette journée, qui a rassemblé pas moins de 150 entreprises françaises et 60 entreprises algériennes, permettra, selon ses organisateurs, d'établir un état des lieux des partenariats industriels et d'implantations sur ce marché (dans une perspective de co-localisation), et de faire un point sur les différents projets d'investissement.

Elle intervient en amont d'un Forum de partenariat qu'Ubfrance compte organiser à Alger les 28 et 29 mai prochain, et auquel la ministre française du Commerce extérieur devrait prendre part. De nombreuses PME et ETI françaises et algériennes y sont attendues.

Après avoir pris part à une partie des travaux de la journée sur les partenariats avec l'Algérie, Rahmani aura des entretiens successivement avec Nicole Bricq à Bercy, et Jean-Pierre Raffarin au siège du Sénat suivi d'un déjeuner de travail. Il sera reçu en audience, en début d'après-midi, par le secrétaire général de la présidence française, M. Pierre-René Lemas. Mercredi, la délégation ministérielle algérienne rencontrera un panel d'entrepreneurs et d'hommes d'affaires au siège du Medef (Patronat), avant d'avoir des entretiens avec le ministre du Redressement productif, M. Arnaud Montebourg.

La France est le premier partenaire commercial de l'Algérie. Elle y détient 12,8 % de parts de marché en 2012. En retour, la France est le quatrième client de l'Algérie avec une part de 8,2 % de ses exportations. Les échanges entre les deux pays ont atteint le montant record de 12,8 milliards de dollars en 2008, puis ont reculé à 10,5 milliards de dollars en 2010 et conservé presque le chiffre en 2011.

**COMMERCE**

## Le projet de loi sur les activités commerciales présenté par M. Benbada devant la commission ad hoc

Le projet de loi modifiant et complétant la loi du 14 août 2004 relative aux conditions d'exercice des activités commerciales a été présenté lundi par le ministre du Commerce, M. Mustapha Benbada, devant la commission des affaires économiques, du développement, du commerce, de l'industrie et de la planification de l'APN



A cette occasion, M. Benbada a précisé que ce texte de loi avait pour objet «de combler les lacunes de la loi de 2004 en vue de l'adapter à la situation économique actuelle, notamment en ce qui concerne la facilitation de la création d'entreprises et d'emplois au profit des jeunes», a indiqué l'Assemblée populaire nationale dans un communiqué.

Les amendements proposés consistent notamment en la reformulation de l'article 8 de ladite loi, à travers la modification de la liste de délits et de crimes qui privent leurs auteurs du droit au registre de commerce.

Le texte stipule, selon le ministre, l'amendement de certaines dispositions inhérentes à la publicité légale et au dépôt des comptes sociaux, dans lesquelles les entreprises publiques à caractère industriel et commercial seront désormais exemptes. Le projet

de loi qui renferme également des mesures prises par le gouvernement dans le cadre du soutien à l'emploi de jeunes et à la création d'entreprises, prévoit l'exonération des sociétés émergentes du paiement des droits de dépôt des comptes sociaux pour une durée d'une année, à partir de la date d'enregistrement au registre de commerce.

Les sociétés créées dans le cadre du dispositif de soutien à l'emploi de jeunes en seront également exonérées durant les deux années qui suivent l'enregistrement au registre de commerce.

M. Benbada a ajouté que le projet consacrera l'amende de transaction comme mesure pénale alternative à l'amende relative à la non publication des données juridiques. Une mesure susceptible d'alléger la charge des juridictions, à travers la réduction des

dossiers de poursuite. Le texte encadre, par ailleurs, l'exercice de certaines activités commerciales en période de congés annuels, de weekends et lors des jours fériés. Il propose aussi l'introduction de nouvelles mesures coercitives en cas de non-respect de l'article définissant la validité du registre de commerce.

Lors de la réunion, présidée par M. Toufik Touréche, président de la commission parlementaire, les membres de cette dernière ont soulevé leurs préoccupations, en présence du ministre des relations avec le Parlement, M. Mahmoud Khedri.

Le débat du projet de loi amendant et complétant la loi sur l'exercice des activités commerciales figurent à l'ordre du jour de la session de printemps de l'APN, qui examinera également dix autres projets de loi.

**BANQUE MONDIALE**

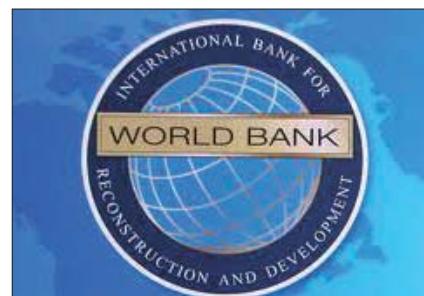
## La BM accorde au Mali un prêt sans intérêt pour son secteur agricole

Le Conseil d'administration de la Banque mondiale a approuvé un prêt sans intérêt de 20 millions de dollars en faveur du Mali pour son secteur agricole.

Ce soutien financier vise à contribuer au développement de l'agriculture et la production alimentaire dans ce pays du Sahel, en proie à une crise multidimensionnelle, en favorisant des liens plus étroits avec l'industrie agro-alimentaire et le crédit commercial.

«Le projet permettra d'améliorer les performances des activités agricoles et d'élevage dans lesquelles le Mali jouit d'un avantage comparatif sur les marchés national, subrégional et international», a déclaré Ousmane Diagana, le directeur de la BM pour le Mali.

Selon lui, «la Banque mondiale va aider à accélérer le développement de l'agriculture commerciale dans les zones rurales du Mali». La démarche de re-



cherche et développement mise en œuvre pendant la première phase du projet, qui consistait à démontrer des technologies innovantes d'irrigation et de transformation des produits de l'agriculture et de l'élevage, a permis de développer des normes techniques et commerciales qui ont servi de base à la mise en place de PME «performantes et rentables», selon l'institution de Bretton Woods. L'adhésion au cahier des charges du «Global Partnership for Good Agricultural Practices», qui certifie les bonnes pratiques agricoles, a ouvert le marché international aux mangues du Mali, a-t-il cité en exemple.

Le projet continuera d'accroître la valeur des produits agricoles et autres et encouragera les petites et moyennes entreprises agricoles rentables», selon Yeyande Kassé Sangho, spécialiste agro-alimentaire et chef de l'équipe de projet de la BM, ajoutant que ce nou-

veau prêt devrait permettre d'accroître l'emploi et les revenus dans les zones rurales. Plus de 270 compagnies sont actuellement en activité et 200 autres devraient entrer sur le marché pendant la phase additionnelle du projet, dont beaucoup vont bénéficier aux femmes, fait savoir la BM.

Les femmes représentent la majorité des fermiers du Mali, et plus de 70% de la main d'œuvre agricole de l'Afrique. Avec des engagements totalisant 732,75 millions de dollars au titre du financement du développement, la BM est l'un des principaux partenaires du Mali. Ce montant représente un portefeuille de treize projets nationaux et de sept projets régionaux actuellement en cours dans les domaines du développement rural, des services de base, de l'énergie, des transports, de la réforme institutionnelle et de la décentralisation.

APS

## ALGER: IL TUE SON FRÈRE POUR UNE HISTOIRE D'HABITS

# 15 ans de prison pour le meurtrier

A.Ferrag

**L'affaire est jugée en session criminelle au mois de mars 2013, au tribunal d'Alger, les faits remontent au 21 décembre 2011.**

Lyès 31 ans, s'emporte pour la dernière fois en apostrophant sa mère.

- Je ne retrouve pas le cabas contenant les habits neufs que je devais vendre à un client.

- As-tu bien cherché dans la chambre ?

- Bien sûr ! ce n'est pas possible, je ne le trouve nulle part !

- Moi, je n'ai rien vu ni déplacé !

- Ça ne peut être que l'œuvre de ce chenapain de Nassim, où est-il ?

- Il est sorti tôt ce matin, et depuis, il n'est pas rentré !

- Je lui ai pourtant interdit de toucher à mes affaires ! Ce garçon est la honte de la famille.

Lyès soupire et fait les cent pas, attendant impatiemment le retour de Nassim, son jeune frère de vingt-deux ans. Il faut dire que tout les sépare même s'ils sont frères !

Les parents, malheureusement, prennent toujours le parti du plus jeune, faisant de lui un garçon gâté et sans le moindre scrupule.

Ainsi, à maintes reprises, des objets de valeur disparaissent de la maison. Tout le monde sait que c'est l'œuvre de Nassim, mais personne ne



parle, à l'exception de son frère Lyès.

«Aujourd'hui, je vais tirer ça au clair et il ne s'en sortira pas indemne», soupire-t-il

Vers 17 heures, Nassim rentre à la maison, souriant, comme à l'accoutumée ! Lyès accoste son frère.

- Où est mon cabas ?

- Tu parles du cabas plein de vêtements tous neufs ?

- Evidemment ! Qu'en as-tu fait ?

- J'ai vendu tout le contenu et je peux te dire que ça m'a apporté une jolie petite somme. Une dispute éclate entre les deux frères, sous les yeux effarés de leur mère, qui tente, tant bien que mal, de les séparer. Fou de colère, Lyès se dirige vers la cuisine et revient muni d'un couteau et il assène violemment plusieurs coups à son jeune

frère qui décède sur le coup. Lyès est arrêté.

Présenté devant le tribunal criminel d'Alger, Lyès reconnaît avoir tué son jeune frère.

Le juge rappelle au prévenu la gravité de son acte. Le représentant du ministère public, dans son réquisitoire, refait lecture de l'arrêt de renvoi judiciaire avant de rappeler encore une fois à l'accusé la gravité de son geste.

Il requiert la peine de 16 ans de réclusion criminelle. L'avocat de la défense sollicite la clémence de la cour. Il demande des circonstances atténuantes envers son client.

Après de longues délibérations, Lyès est condamné à 15 ans de réclusion criminelle.

## ENLÈVEMENT D'ENFANTS

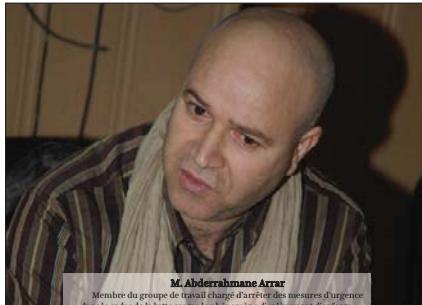
# Le projet de dispositif d'alerte et de dénonciation «repose sur une approche sécuritaire»

Le projet de dispositif d'alerte et de dénonciation, en cours d'élaboration, «repose sur une approche sécuritaire», a indiqué lundi

M. Abderrahmane Arrar, membre du groupe de travail chargé d'arrêter des mesures d'urgence dans le cadre de la lutte contre le phénomène d'enlèvement d'enfants. Le dispositif qui vise à dénoncer les cas ou tentatives d'enlèvement d'enfants «repose sur une approche sécuritaire», a déclaré à l'APS M. Arrar, président du réseau algérien de protection des droits de l'enfant «Nada», rappelant la mise en place d'un numéro vert unifié (30-33) entre les différentes parties concernées par la lutte contre ce phénomène (Gendarmerie et Sûreté nationales).

Une réflexion est engagée autour du cadre juridique devant régir ce mécanisme et les mesures de coordination, a indiqué M. Arrar, affirmant que le réseau «Nada» «jouera le rôle d'assistant dans cette opération».

La mission du réseau consiste à contacter les services de la gendarmerie et de la sûreté nationales suite à la dénonciation, à travers son numéro vert, de cas d'enlèvement d'enfants ou



**M. Abderrahmane Arrar**  
Membre du groupe de travail chargé d'arrêter des mesures d'urgence dans le cadre de la lutte contre le phénomène d'enlèvement d'enfants.

tout autre crime, a-t-il précisé. Cependant, a-t-il dit, le numéro vert du même réseau demeura disponible pour signaler les cas d'enfants victimes de conflits familiaux, de maltraitance ou de violence sexuelle, en vue de contacter les parties concernées par la prise en charge.

Par ailleurs, M. Arrar a affirmé que les propositions relatives aux mesures d'urgence à prendre en matière de lutte contre ce phénomène, notamment en termes de sensibilisation et de prévention, que le groupe de travail a été chargé d'élaborer «ont été finalisées et présentées au gouvernement». Revenant sur certaines propositions, M. Arrar a insisté sur l'importance d'élaborer un

programme visant à accompagner et à protéger les jeunes internautes (enfants et adolescents), à travers le verrouillage des sites dangereux.

L'opération exige, selon le même responsable, une mesure juridique, outre les mesures de sensibilisation et de prévention destinées aux parents. A cet effet, il a souligné l'importance des professions sociales, comme celle d'accompagnateur dans les lieux et espaces réservés aux enfants, outre la garantie de cycles de formation au profit des éducateurs pour une meilleure prise en charge des jeunes. M. Arrar avait indiqué que ces propositions concernaient les campagnes de sensibilisation au profit des enfants et des

familles au niveau des écoles, des quartiers, des espaces publics et des espaces réservés aux enfants, ainsi que dans les marchés et les stades. Ces campagnes insistent sur l'importance de signaler le moindre soupçon ou tentative d'enlèvement d'enfant et les comportements à adopter pour mettre les enfants à l'abri de ce phénomène.

Un groupe de travail supervisé par le ministre de l'Intérieur a été récemment installé. Il regroupe des représentants des secteurs de la Santé, la Justice, l'Education, la Famille, Les Sports, la Gendarmerie et la Police, ainsi que des représentants de la société civile.

Le groupe est chargé d'élaborer «dans les plus brefs délais» des mesures d'urgence pour lutter de «manière efficace» contre ce crime. Le groupe de travail est chargé également d'appréhender les mobiles Socio-psychologiques à l'origine de ce fléau, de formuler une série de solutions et des propositions à même de garantir la prévention, la sensibilisation autour de cette question, ainsi que des procédures pénales sévères pour faire face.

APS

## PROTECTION CIVILE

### Bilan du 24 au 31 mars 2013



Les unités de la Protection civile ont enregistré 13 754 interventions dont 1 762 interventions suite à 991 accidents de la circulation ayant causé le décès de 34 personnes et 1 160 autres blessées, traitées et évacuées vers les structures hospitalières durant la période du 24 au 31 mars 2013.

Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de Tiaret avec 4 personnes décédées et 7 autres blessées, pris en charge par nos secours dans 14 accidents de la circulation. Concernant le secours à personnes, 7 214 interventions ont été effectuées avec la prise en charge de 918 blessés par nos secours médicalisés, 6 060 évacuations sanitaires et le transport de 66 cadavres.

En outre, les agents de la Protection civile ont effectuées 676 interventions pour procéder à l'extinction de 462 incendies urbains, industriels et incendies divers. 4 105 interventions ont été effectuées durant la même période pour l'assistance aux personnes en danger et autres opérations diverses.

## JUSTICE

# L'auteur d'une intrusion au siège de la cour d'Alger identifié et arrêté

L'auteur d'une intrusion au siège de la cour d'Alger dans la nuit du jeudi au vendredi a été identifié et arrêté dimanche par les éléments de la police judiciaire, a indiqué lundi le procureur général près la cour d'Alger, Belkacem Zeghamti. M. Zeghamti a précisé, dans un communiqué, que l'auteur des faits est le nommé «B.Y.», âgé de 35 ans demeurant à Hussein Dey (Alger), «multirécidiviste, condamné pour des faits similaires», ajoutant que l'intéressé «a agi seul sans aucune complicité interne ou externe».

«Contrairement à ce qui fut rapporté comme informations quant à un éventuel sabotage des installations et des réseaux informatiques de la cour, ces derniers ne furent nullement atteints et sont opérationnels à 100%», a assuré le procureur général. Dans le même ordre d'idées, M. Zeghamti a apporté un «élément catégorique» quant «aux allégations faisant état de disparition, de dissipation ou de détérioration des dossiers de procédure».

«Il en est de même pour la base de données qui ne fut nullement touchée», a-t-il ajouté. «L'intrusion faite au siège de la cour d'Alger la nuit du 28 au 29 mars 2013 a soulevé, à juste titre, la préoccupation de l'opinion publique nationale suite à ce qui fut rapporté comme informations, par certains organes nationaux de presse, relativement aux faits tout en se posant des questions quant à la réalité et aux causes de ce qui s'est passé, reprochant ainsi aux autorités publiques leur silence», a-t-il, en outre, indiqué. Le procureur général a estimé que ces réactions sont «tout à fait justifiées et légitimes en raison du droit du citoyen à l'information», avant d'expliquer que l'absence de communication de la part du parquet général à ce sujet jusqu'à la date d'aujourd'hui «était dictée par des impératifs liés à l'enquête préliminaire ordonnée par le ministère public le jour même des faits».

# Comment garder la maison propre avec de jeunes enfants



**Le ménage, c'est souvent une des tâches les plus difficiles à gérer au quotidien quand on a des petites tornades dans la maison. On peut découvrir ici quelques trucs à faire.**

## Impliquer les enfants

Même les tout-petits sont capables d'aider au ménage et au rangement ! La première étape est de leur apprendre à ranger au fur et à mesure.

Ils ont fini avec un jouet ? Ils doivent le remettre à sa place. Ils enlèvent un vêtement ? Ils doivent le déposer dans le panier à linge. Ils ont fini leur collation ? Ils doivent rapporter leur vaisselle dans la cuisine.

## Etablir un horaire

Mettre l'accent sur une seule pièce à nettoyer et ranger par jour, si ce n'est pas possible de consacrer quelques heures à la fois au ménage. Donc, le vendredi, vous vous consacrez à la salle de bains, le samedi, vous rangez et époussetez les chambres, etc. Le désavantage est de ne jamais avoir une maison complètement impeccable en même temps. L'avantage est de ne jamais avoir une maison trop sale et chaotique !

## Demander de l'aide

Y a-t-il un(e) gentil(le) adolescent(e) dans le coin ? Vous pourriez lui demander de venir passer une heure ou deux à la maison par semaine afin d'amuser les enfants. Ce n'est pas gratuit, mais c'est meilleur marché qu'une femme de ménage !



Pneumothorax

## Les fumeurs en première ligne



Fréquents, les pneumothorax touchent entre 8 000 à 10 000 patients chaque année en France. Des hommes en majorité et des fumeurs ou ex-fumeurs. Aujourd'hui, cette maladie bénéficie d'un traitement très efficace en ambulatoire.

Le pneumothorax correspond à un épanchement d'air dans la cavité pleurale. La poche d'air se trouve donc entre la face interne de la paroi thoracique et la face externe du poumon. Ce dernier subit dès lors une décompression. Pathologie handicapante, douloureuse, mais de bon pronostic, le pneumothorax peut être facilement pris en charge. Il est par ailleurs possible d'en prévenir la récidive.

L'expérience menée au sein du centre « SOS pneumothorax » au CHU de Tenon (Paris) permet de prendre la mesure de l'épidémiologie de cette affection. En huit mois, 108 patients y ont été pris en charge : 66 hommes et 23 femmes. Parmi eux, 24 étaient non-fumeurs et 84 fumeurs ou ex-fumeurs.

### Le traitement en ambulatoire est 5 fois moins coûteux

Le traitement consiste à aspirer l'air à l'aide de drains pour pouvoir recoller la plèvre au poumon. Le taux de récidive chez les jeunes s'est élevé à 15%. Chez les patients porteurs d'une maladie respiratoire chronique, notamment la Bpco, il est plus élevé (près de 50%). Par ailleurs, les pneumothorax dits « spontanés » sont 15 fois plus fréquents chez les fumeurs.

Aujourd'hui, le drainage portatif et en ambulatoire fait partie des techniques qui se développent. Les services de pneumologie du CHU de Rennes et de Lorient ont récemment réalisé une étude médico-économique sur cette technique. Résultat, elle permet une prise en charge aussi efficace et surtout 5 fois moins coûteuse.

# 5 conseils pour avoir plus de confiance en soi

La confiance en soi est essentielle au développement d'une personne qui se construit et ce, dès l'enfance. Différents facteurs influencent le niveau de confiance qu'un individu a envers lui-même : l'affirmation de ses besoins et de ses opinions, la reconnaissance par autrui, le sentiment de sécurité et l'acquisition de compétences.

La confiance en soi peut varier au cours d'une vie. Voici quelques astuces pour la rehausser.

## Apprendre à se connaître

Connaitre ses forces et ses faiblesses, ses qualités et ses défauts permettra d'en tirer le meilleur parti et de mieux s'affirmer. C'est la première étape vers un gain de confiance en soi.

Ainsi, on sera en mesure de mettre en avant les atouts dans toutes les situations du quotidien : au bureau, avec les amis ou la famille.

En déterminant les points faibles, on pourra travailler à les améliorer. Faire le bilan de votre personnalité, de vos réalisations, vous aidera à vous sentir unique et plein d'assurance.

De plus, bien vous connaître permettra à votre entourage d'également apprendre à vous connaître et à mieux vous apprécier.

## Accepter les compliments

Au travail, à la maison, avec les ami(e)s, vous accomplissez quotidiennement une foule de tâches qui peuvent solliciter les compliments de votre entourage.

Apprenez à recevoir ces commentaires positifs et à les apprécier. Vous pouvez percevoir ceux-ci comme des encouragements sur lesquels vous pouvez vous baser pour reconnaître vos principales forces. Vous pourrez ainsi en tirer profit pour rehausser votre estime personnelle.

## Adoptez une posture et une attitude pleine d'assurance

La confiance en soi transparaît à travers notre posture et dans notre regard. Tenez votre dos droit, vos épaules relevées, votre tête haute et marchez d'un pas assuré. Souriez davantage, les gens seront attirés vers vous. Les personnes ayant une grande confiance en elles adoptent ce genre de comportements non verbaux. Inspirez-vous d'elles. Pour être plus à l'aise, vous pouvez vous observer dans un miroir afin de voir la différence entre vos différentes postures et expressions faciales.

## Affirmez-vous !

La confiance en soi passe par la perception qu'une personne a d'elle-même, mais également par ce qu'elle croit que les autres pensent d'elle. Il est primordial de s'affirmer auprès des autres quant à ses choix, ses valeurs et ses opinions. Il ne fait pas accepter les critiques non constructives, les mesquineries et les propos blessants. Si une personne vous blesse, que ce soit par ses paroles ou ses comportements, vous devez poliment lui faire savoir. L'estime de soi passe sans contredit par l'affirmation de soi.

## Foncer !

Pour prendre davantage confiance en soi, sortez de votre zone de confort. Cette zone peut se définir comme étant tout lieu ou moment où vous vous sentez complètement à l'aise, où vous êtes en possession de tous vos moyens.

Tout ce qui se trouve en dehors de cette zone s'apparente à de la nouveauté et peut paraître effrayant.

Relever de nouveaux défis, aborder de nouvelles personnes, pratiquer une activité différente sont tous des exemples vous permettant de sortir de votre zone de confort. Vous adapter à un milieu jusqu'ici inconnu pourra vous permettre de développer d'autres compétences et d'en apprendre encore davantage sur vous.

Plus gros seront les pas franchis, plus grande sera la fierté ressentie.

# A partir de quand est-on officiellement hypocondriaque



Si nous avons tous peur de la maladie, chez certains d'entre nous, cette peur prend des proportions telles qu'elle devient impossible à raisonner. Propos rassurants de l'entourage et des médecins, examens multiples où jamais aucun problème physiologique n'est décelé : rien n'y fait. La personne hypocondriaque a la conviction qu'elle est très malade ou qu'elle peut le devenir si elle ne fait pas sans cesse attention à tout ce qui l'entoure, à tout ce qu'elle fait, mange, etc. Et cette conviction altère son fonctionnement social, professionnel ou sa vie amoureuse.

## Comment expliquer le mécanisme de l'hypocondrie ?

Avez-vous déjà remarqué que quand on dit ou pense «je me sens bien», cela veut dire que l'on se sent bien dans son corps, perçu de façon unifiée et harmonieuse ? Or, chez les personnes hypocondriaques, cette unité corporelle est rompue.

La personne hypocondriaque désinvestit le monde extérieur et va jusqu'à s'identifier à son organe malade, qui la persécute.

## Quelques exemples

Aujourd'hui, ce que l'on tend appeler hypocondrie recouvre des modes d'expressions multiples, d'intensité plus ou moins sévère. Voici quelques exemples, du plus anodin au plus grave :

Amel est une femme à qui tout semble réussir : un gentil mari, de beaux enfants, un travail intéressant. Pourtant, chaque fois qu'elle prend le métro, la jeune femme a une peur atroce d'attraper «les bactéries des autres». Sitôt rentrée chez elle se lave les mains abondamment, parce que «choper les

miasmes des autres, non merci.» Kelly était une fille joyeuse et, de son propre aveu, «pas du genre à se prendre la tête». Mais depuis un an et demi, elle a peur de tout, et surtout, d'avoir une maladie mortelle. Elle passe des heures sur des sites internet et invariablement se diagnostique tantôt une leucémie, tantôt un cancer. Elle ne comprend pas du tout d'où lui viennent ces peurs. Jusqu'au jour où elle évoque son meilleur ami mort il y a deux ans, dans un accident de la route, alors qu'ils devaient se retrouver le soir même pour aller en boîte...

Dès qu'elle a mal à la tête, Blandine est persuadée d'avoir une tumeur au cerveau. Ça ne peut pas être un simple rhume, ni la fatigue, elle en est sûre : elle est malade, très malade.

Consultations en neurologie, scanners, IRM, on n'a jamais trouvé la moindre tumeur chez Blandine. Après chaque consultation, elle est rassurée... jusqu'à la prochaine crise d'angoisse. Au début, son entourage, très angoissé pour elle, l'accompagnait dans toutes ses virées aux urgences. Maintenant, sa famille la laisse se débrouiller toute seule. «C'est encore Blandine qui fait ça contre », dit-on. Blandine se sent abandonnée et incomprise.

Richard perd ses cheveux. Ses amis ont beau l'assurer que certes, il est juste «un peu dégarni devant» mais il est très loin d'être chauve. Richard pense qu'ils lui mentent, mais il ne sait pas dans quel but. Il s'inquiète de ses modifications corporelles. Les semaines passent. Bientôt, il n'ose plus sortir de chez lui à cause de cette «chute». Des heures durant, il se scrute, inquiet, dans la glace, tâte son crâne, essaie de compter le nombre de cheveux qui restent, et en

vient à réduire son identité à son organe malade, celle de sa «tête déplumée». Progressivement, le monde extérieur prend pour lui une texture étrange, il trouve les gens autour de lui très bizarres, et puis en plus de ses cheveux qui continuent à tomber, quand il se regarde dans la glace, il a l'impression d'avoir des pectoraux moins poilus, plus proéminents. Un jour, devant son miroir, Richard bascule dans la folie : il devient persuadé que des forces maléfiques vont finir par le transformer en femme.

Quand l'incompréhension de l'entourage accroît le désarroi.

Pour l'entourage, la plainte de l'hypocondriaque est souvent difficilement compréhensible, ce qui accroît son désarroi. L'exemple typique étant celui de proches qui, au départ, s'inquiètent puis, après avoir constaté qu'à l'issue de plusieurs séries d'examens, les médecins n'ont rien trouvé, se laissent gagner par la colère : «Arrête ta comédie», «malade imaginaire», «tu n'as rien, alors arrête de penser à tes maux de tête» Ce ras-le-bol de l'entourage, loin de calmer l'hypocondriaque vont accroître son désarroi et sa conviction d'être seul contre tous.

Or, si l'hypocondriaque est un malade imaginaire, sa souffrance et son désarroi sont bien réels. Et ils doivent être entendus car ils disent quelque chose d'une détresse terrible, qu'il faut interroger. En résumé, le meilleur conseil que l'on puisse donner à une personne qui semble hypocondriaque est d'entreprendre une psychothérapie, pour l'aider à comprendre ce qui se cache derrière son angoisse ou/et apprendre des stratégies pour essayer de les diminuer, autant que possible.

## BORDJ BOU-ARRÉRIDJ Capitale de la musique andalouse

Mouad B.



Les troupes nationales et locales de renom réjouiront les mélomanes de la 2<sup>e</sup> édition des Journées de la musique andalouse de Bordj Bou-Arréridj qui a lieu du 1<sup>er</sup> au 4 avril.

« Cette édition sera un véritable hymne au passé et une occasion de réitérer l'appel à la préservation d'une musique authentiquement maghrébine », a indiqué M. Guemahi Touhami, directeur de la maison de la culture de Bordj Bou-Arréridj et initiateur de la manifestation.

Pour les organisateurs de ce rendez-vous artistique, cette 16<sup>e</sup> édition vise, en premier lieu, à faire participer notamment les jeunes à l'animation de la ville et à les sensibiliser aux valeurs de la richesse du patrimoine algérien.

« Le Festival de la musique andalouse ne se limite plus à une élite déterminée, mais s'adresse à toute la population et aux différentes catégories sociales », précise un des organisateurs.

Des prestations de qualité musicale figurent ainsi au programme de cette édition qui réunira des troupes venues de plusieurs wilayas du pays dont l'illustre El Gharnata.

CRÉDIT RFIG

## 14,9 milliards de centimes pour 430 fellahs à Bordj Bou-Arréridj

Hassan Wahid

Dans le cadre du crédit Rfig initié par le ministère de l'Agriculture et du Développement rural pour la couverture des besoins des fellahs en matière d'acquisition de semences, d'engrais, de produits phytosanitaires, d'aliments du bétail, de produits médicamenteux vétérinaires, de produits agricoles à entreposer dans le cadre du système de régulation dit « Syrpalc », ainsi

qu'une ligne de crédit destinée au renforcement des capacités des exploitations agricoles (construction ou réhabilitation des infrastructures, irrigation, équipements et peuplement des étables, bergeries et écuries), 14,9 milliards de centimes pour 430 fellahs ont été débloqués par l'agence BADR de Bordj Bou-Arréridj au titre de l'exercice agricole de 2013, contre 180 bénéficiaires courant l'exercice écoulé.

La formule crédit Rfig lancée depuis 2008 est pour rappel conventionnée par le

ministère de l'Agriculture et du Développement rural avec la BADR et la BNA. Selon une source bancaire locale, cette formule est un train de bataille du renouveau agricole et rural avec l'adhésion grandissante des fellahs et des éleveurs en raison des avantages quelle accorde aux bénéficiaires, en particulier sa nature de prêt à zéro pour cent d'intérêt. Au niveau de la direction des services agricoles de la wilaya de Bordj Bou-Arréridj, on affirme que la dite formule est une expérience réussie. « Les fellahs et les

éleveurs et autres acteurs dans le domaine, constituent la masse des bénéficiaires du crédit Rfig, lesquels ont droit au paiement des intérêts du crédit par le ministère de l'Agriculture, s'ils remboursent dans les délais le montant accordé. »

Ceux qui ne remboursent pas leur crédit à l'échéance d'une année, prorogée de six mois, en cas de force majeure perdent le droit de paiement des intérêts et celui du bénéfice d'un nouveau crédit », précise la même source.

## ACCIDENTS DE LA ROUTE

### 34 morts et 1160 blessés au cours de la semaine écoulée



Trente-quatre personnes ont trouvé la mort et 1160 autres ont été blessées dans 991 accidents de la route survenus durant la période allant du 24 au 31 mars dernier, à travers le territoire national, a indiqué hier la Protection civile dans un communiqué. Le bilan le plus

lourd a été enregistré dans la wilaya de Tiaret avec 4 personnes décédées et 7 autres blessées dans 14 accidents de la circulation, ajoute la même source.

Concernant le secours à personnes, 7 211 interventions ont été effectuées avec la prise en charge de 918 blessés, en plus de 6 060 évacuations sanitaires et le transport de 66 cadavres.

Les agents de la Protection civile ont effectué, en outre, 676 interventions pour l'extinction de 462 incendies urbains, industriels et incendies divers. Quelque 4 105 interventions ont été menées, durant la même période, pour assister des personnes en danger et autres opérations diverses, conclut le communiqué de la Protection civile.

## Un faux-monnayeur malien pris la main dans le sac

Un faux-monnayeur malien, répondant aux initiales de D. A., 34 ans, a été arrêté et placé sous mandat de dépôt par le magistrat instructeur près le tribunal de Bordj Bou-Arréridj sous les chefs d'inculpation de trafic de fausse monnaie et d'escroquerie. L'affaire remonte à quelques jours quand un commerçant habitant la ville de Medjana, 10 kilomètres du chef-lieu de Bordj Bou-Arré-

ridj, a été approché par un ressortissant malien pour lui proposer de transformer, d'un simple tour de magie, du papier en devises. Le jeune homme a pris le temps de réfléchir et de réaliser qu'il va se faire avoir. C'est de la fausse monnaie !

Que faire ? Fermer les yeux sans réagir ? Aller à la police pour déposer plainte ? Quelques minutes plus tard, il se décide d'aller aviser la

police. Il raconte tout et décrit scrupuleusement le Malien qui lui avait demandé la coopération. Aussitôt, une enquête a été ouverte. Le ressortissant malien a été arrêté et divers objets et outils servant à la fabrication de faux billets ont été saisis, entre autres du papier en différentes coupures et une poudre utilisée, vraisemblablement, comme réactif. M. B.

## Plus de 2248 CD contrefaits saisis

Selon un communiqué rendu public, hier, par la cellule de communication de la sûreté de wilaya de Bordj Bou-Arréridj, la brigade économique et financière de la sûreté de Medjana, à 10 kilomètres du chef-lieu de la wilaya, a réussi, au courant de la semaine écoulée, à interceller des commerçants en

possession de pas moins de 2248 CD contrefaits destinés à la vente, sur les étals de leurs boutiques. Il s'agissait, d'après le communiqué, de CD-DVD et DVX. Le dossier de l'affaire est actuellement entre les mains du procureur de la justice du tribunal de Bordj Bou-Arréridj. M. B.

## PROCÈS KHALIFA BANK LEVÉE DE L'AUDIENCE

L'audience du procès après cassation de l'affaire de la caisse principale de Khalifa Bank a été levée mardi en milieu de journée en raison de l'existence de cas litigieux de procédure nécessitant délibération.



Le juge Antar Menouar a annoncé la suspension de l'audience pour délibérer sur des cas d'accusés décédés et d'un autre ne figurant pas sur la liste des pourvois en cassation acceptés par la Cour suprême. Il s'agit de l'absence dans le dossier de cette affaire de certificats de décès des accusés Djamel zerrouk (directeur financier de Khalifa Airways dissoute) et Ahmed Barbara (ancien directeur adjoint de mutuelle générale des travailleurs de la poste et des télécommunications). Le nom de l'accusé Aggroune El Hadi (commerçant), ayant introduit, selon son avocat, M. Abdelkader Brahim, un pourvoi en cassation ne figure pas sur la liste des accusés, appelés à être rejoués. L'avocat Ali Meziane a indiqué, à l'APS qu'un arrêt de la Cour suprême « a révisé cette omission qui devrait être réglée ». S'agissant de l'accusé Ali Aoun (ancien PDG de Saidal), dont le pourvoi en cassation avait été également accepté par la Cour suprême, son absence à l'audience, a été expliquée par ses avocats par son hospitalisation.

Ces derniers ont déposé, à cet égard, un dossier médical au tribunal pour justifier cette absence. Il est à souligner que le tribunal criminel n'a pas encore été constitué, et que la séance matinale de l'audience a été réservée à l'appel des accusés et des témoins. Au total, 75 accusés seront rejoués et quelque 300 témoins seront entendus pour la deuxième fois dans cette affaire. Parmi les accusés, certains étaient absents de même que des témoins parmi lesquels figuraient des hauts responsables de l'Etat.

## La présence des témoins, hauts responsables de l'Etat « n'est pas obligatoire » à la première audience

La présence des témoins, hauts responsables de l'Etat, « n'est pas obligatoire » à la première audience, a affirmé le juge, président de l'audience du procès de l'affaire de la caisse principale de Khalifa Bank, Antar Menouar.

Il a expliqué que les hauts responsables de l'Etat, cités en tant que témoins dans l'affaire et retenus par

leurs obligations, seront convoqués au fur et à mesure du déroulement du procès. Il est à souligner que le tribunal criminel n'a pas encore été constitué et que la séance matinale de l'audience a été réservée à l'appel des accusés et des témoins. Au total, 75 accusés seront rejoués et quelque 300 témoins seront entendus pour la deuxième fois dans cette affaire. Parmi les accusés, certains étaient absents de même que des témoins parmi lesquels figuraient des hauts responsables de l'Etat. La séance du matin a été suspendue pour permettre au juge et à ses conseillers de délibérer sur des cas d'accusés décédés et d'autres ne figurant pas sur la liste des pourvois en cassation acceptés par la Cour suprême.

## SAHARA - OCCIDENTAL - ONU

# Le président Bouteflika reçoit Christopher Ross

**Le président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, a reçu lundi à Alger l'envoyé personnel du secrétaire général de l'Onu pour le Sahara occidental, Christopher Ross. L'audience s'est déroulée à la résidence Djenane El Mufti en présence du ministre des AE, Mourad Medelci, et du ministre délégué chargé des Affaires maghrébines et africaines, Abdelkader Messahel.**



M. Ross : «La situation dangereuse dans la région du Sahel et son voisinage rend une solution plus urgente que jamais»

«La situation dangereuse dans la région du Sahel et son voisinage rend une solution plus urgente que jamais», a déclaré M. Ross à la presse à l'issue de l'audience qui lui a accordé le président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika.

Il a indiqué que sa visite en Algérie entre «dans le cadre d'une nouvelle tournée consacrée à la recherche d'une solution à la question du Sahara occidental conformément aux résolutions du Conseil de sécurité de l'Onu».

«À cet égard, j'ai eu des entretiens avec le président Bouteflika ainsi qu'avec le ministre des Affaires étrangères, M. Mourad Medelci, et le ministre délégué chargé des Affaires maghrébines et africaines, M. Abdelkader Messahel», a-t-il dit.

«J'ai discuté avec eux du meilleur moyen de faire avancer le processus de négociations (entre le Front Polisario et le Maroc) et je présenterai les conclusions de ma tournée au Conseil de sécurité le 22 avril prochain», a-t-il précisé.

L'envoyé personnel du secrétaire général de l'Onu pour le Sahara occidental, qui est à Alger depuis dimanche, avait entamé le 20 mars dernier une tournée dans la région, qui l'avait conduit notamment au Maroc, dans les territoires occupés du Sahara occidental et dans les camps de réfugiés sahraouis.

Le Sahara occidental est la dernière colonie en Afrique que le Maroc occupe depuis 1975.

## LE PORTE-PAROLE DU MAE : «Affirmer que l'Algérie et le Maroc se disputent le Sahara occidental est un fourvoiement déconcertant»

Le porte-parole du ministère des Affaires étrangères, Amar Belani, a qualifié lundi soir l'affirmation de l'AFP que l'Algérie et le Maroc se disputaient le Sahara occidental de «fourvoiement déconcertant». «Affirmer que l'Algérie et le Maroc se disputent le Sahara occidental est un fourvoiement déconcertant et je m'étonne d'une telle aberration», a-t-il dit dans une déclaration à l'APS, en réaction à une dépêche, datée de Paris, annonçant la visite de François Hollande au Maroc.

«La position de l'Algérie est connue», a-t-il ajouté, rappelant que l'Algérie «n'a aucune prétention ou revendication sur le territoire du Sahara occidental dont elle recherche la décolonisation authentique par l'exercice du peuple sahraoui de son droit inaliénable à l'autodétermination».

## La position de la France, un obstacle pour la paix et la justice

La position de la France à l'égard de la question sahraouie est un obstacle pour la paix et la sécurité, a indiqué mardi le président sahraoui, Mohamed Abdelaziz, soulignant qu'il n'était jamais tard de réviser cette position.

«Nous pensons, toutefois, qu'il n'est jamais tard pour (la France) réviser une position, qui est perdue aujourd'hui comme un obstacle pour les intérêts bien compris de la France qui sont ceux de la paix et de la justice», a affirmé M. Abdelaziz dans une lettre ouverte adressée au président français, François Hollande, à la veille de son voyage au Maroc.

Ces valeurs, a-t-il ajouté, «constituent une puissante motivation pour s'assurer la coopération et l'amitié de toutes les nations et de tous les peuples de notre région». «Les leçons tirées des événements en cours dans la région voisine du Sahel confirment cette vérité», a-t-il noté dans cette lettre publiée par El Watan.

Le président sahraoui a rappelé qu'en 1975, le processus de décolonisation du Sahara occidental, qui avait été défini par de nombreuses résolutions de l'Onu et par la Cour internationale de justice «fut brutalement détourné par un acte de force contraire à la légalité internationale». «La position adoptée par la France devant ces événements nous avait franchement surpris et déçus, parce que nous pensions qu'elle ne reflétait pas les meilleures traditions et valeurs républicaines qui ont fait de la France une nation inspiratrice des luttes des peuples pour la justice et la liberté et le berceau de la notion même des droits de l'homme», a-t-il regretté.

M. Abdelaziz a fait remarquer que le Maroc a exploité de «manière excessive» cette position «qui a causé des souffrances à un petit peuple pacifique qui n'aspire qu'à vivre libre et souverain dans sa patrie en paix avec tous les pays du monde».

«Plus grave, cette instrumentalisation abusive a causé des dommages considérables à l'ensemble de la région qui n'a connu, depuis lors, ni la stabilité ni

l'harmonie nécessaires pour relever les défis du présent et de l'avenir», a poursuivi le président sahraoui. Il a estimé, en outre, que l'élection de M. Hollande à la présidence de la République française «ouvert la voie à la France pour qu'elle joue un rôle décisif dans la recherche d'une paix juste et durable au Sahara Occidental sur la base des résultats et des efforts investis par l'Onu».

«Ces efforts, a poursuivi M. Abdelaziz, ont abouti

à la confirmation du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et à la nécessité pour ce droit d'être exercé à travers un référendum organisé et supervisé par l'Onu en coopération avec l'Union africaine (UA).

Dans ce cadre, il a assuré la France de la coopération de la direction politique sahraouie «pour engager une réflexion sereine dans le but de faciliter à nos voisins marocains une sortie honorable et bénéfique».

«Compte tenu de la doctrine de l'Onu et de la position de l'UA, la question de Sahara Occidental en tant que problème de décolonisation, s'articule autour de deux principes fondamentaux», a par ailleurs indiqué M. Abdelaziz.

Il s'agit d'un côté du droit à l'autodétermination des peuples et leurs colonies et de l'autre côté le principe de l'intangibilité des frontières héritées de la période coloniale, qui a été consacré par l'OUA (Organisation de l'Unité africaine) comme principe fondamental à même de garantir la sécurité du continent, a-t-il expliqué.

«C'est la validité et la pérennité de ces deux principes qui expliquent le fait que les préentions de souveraineté marocaine sur le Sahara Occidental n'aient été reconnues par aucun pays dans le monde», a souligné M. Abdelaziz.

Le Sahara Occidental, considéré depuis 1964 par l'Onu comme un territoire non-autonome, est la dernière colonie en Afrique que le Maroc, soutenu par la France, occupe depuis 1975.

## PROCÈS DE GDEIM IZIK Human Rights Watch dresse un rapport accablant

L'organisation des droits de l'Homme Human Rights Watch a publié lundi un rapport accablant sur le procès des 24 prisonniers civils sahraouis de Gdeim Izik condamnés en février dernier à de lourdes peines par le tribunal militaire de Rabat, soulignant que ce procès a été «entaché d'irrégularités» et que la justice marocaine «a sapé la crédibilité de son propre procès».

Pour cette ONG, basée à New York, «le Maroc devrait libérer les Sahraouis condamnés ou bien leur accorder un nouveau procès, équitable cette fois, devant un tribunal civil».

Dans son rapport détaillé sur cette affaire, elle soutient que le Maroc «devrait également mettre en œuvre la recommandation récente de son Conseil national des droits de l'Homme, celle de mettre fin aux poursuites de civils devant les tribunaux militaires en temps de paix», rappelant que le roi Mohammed VI s'était, pourtant, félicité de cette recommandation le 2 mars.

La décision de traduire des civils devant un tribunal militaire «a violé les principes de base internationaux relatifs aux procès équitables», a déclaré Human Rights Watch. Apparemment, note le rapport, «le tribunal a accepté les aveux des accusés comme preuves, sans enquêter sur les affirmations des accusés selon lesquelles ces aveux résultent de la torture». «Ils ont déclaré être innocents de toutes les charges retenues contre eux. Les autorités devraient accorder aux accusés le droit d'être rejugés par un tribunal civil et les placer en liberté provisoire tant qu'il n'a pas été établi de motifs valables pour justifier leur détention provisoire», a déclaré Human Rights Watch.

«Le jugement écrit du tribunal ne détaile pas les preuves sur lesquelles il s'est fondé pour déclarer coupables tous les accusés. Vu qu'il ne mentionne aucune autre pièce à conviction, le verdict semble bien reposer sur les aveux contestés des accusés à la police», observe le rapport. Or, «le tribunal a rejeté les requêtes présentées par la défense d'enquêter sur les allégations des accusés, selon lesquelles les policiers les ont torturés et forcés à signer des procès-verbaux qu'ils n'avaient pas lus», a souligné l'organisation. Lors d'un éventuel nouveau procès, «le tribunal devrait enquêter sur les allégations de torture faites par les accusés et garantir, conformément au droit international et marocain, qu'aucune déclaration obtenue par la violence ou sous la contrainte ne soit acceptée comme preuve», a aussi déclaré Human Rights Watch. Par ailleurs, cette organisation rappelle que le Rapporteur spécial des Nations unies sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, M. Juan Mendez, avait déclaré dans son rapport sur le Maroc, publié en février dernier, qu'en ce qui concerne le Sahara occidental, «la torture et les mauvais traitements sont pratiqués pour extorquer des aveux et que les agents de la force publique marocains font un usage excessif de la force à l'égard des manifestants sahraouis». A partir de toutes ces données, Human Rights Watch a émis plusieurs recommandations exhortant les autorités marocaines concernées de «soit libérer, soit faire rejeter rapidement les accusés sahraouis par un tribunal civil». Avant tout nouveau procès, insiste-t-elle, «il convient de partir du principe que les accusés seront en état de liberté jusqu'à ce qu'ils soient jugés». Quand les accusés seront rejugés, «le tribunal devra étudier leurs allégations de torture et garantir, conformément au droit international et marocain, qu'aucune déclaration obtenue par la violence ou sous la contrainte ne soit admise comme preuve», souligne-t-elle. «Si le tribunal décide d'admettre comme preuve une déposition de police dont l'accusé affirme qu'elle a été extorquée sous la torture, il devra expliquer dans son jugement écrit pourquoi il a décidé que ces allégations de torture ou de contrainte abusive n'étaient pas crédibles», recommande-t-elle encore.

De surcroît, «les législateurs devraient amender le Code de justice militaire de façon à ce que les civils accusés soient toujours jugés par des tribunaux civils et non militaires, comme l'a récemment recommandé le Conseil national des droits de l'Homme du Maroc». Pour sa part, la directrice de la division Moyen-Orient et Afrique du Nord à Human Rights Watch, Sarah Leah Whitson, a noté que «le ministère public du Maroc n'a pas su établir de façon crédible, après 26 mois de détention provisoire pour la plupart des accusés, que ces derniers soient responsables des violences». Elle a souligné, en outre, que «la justice marocaine a sapé la crédibilité de son propre procès en traduisant ces accusés sahraouis civils devant les tribunaux militaires, en passant outre les normes internationales d'un procès et en les privant du droit à faire véritablement appel». Le tribunal militaire de Rabat avait condamné neuf accusés sahraouis à perpétuité, 14 à des peines allant de 20 à 30 ans de prison et deux autres aux deux années de prison qu'ils avaient déjà purgées. Avant leur procès, qui a été critiqué aussi bien par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU que par les organisations internationales des droits de l'homme, les accusés sahraouis avaient été incarcérés depuis les événements du camp de Gdeim Izik, proche d'El Ayoun dans le Sahara occidental occupé, où ils avaient participé, en novembre 2010, à l'organisation d'un camp de protestation pacifique.

APS

## IRAK - CANADA

### Le Canada inaugure sa mission diplomatique dans la capitale irakienne

Le Canada a ouvert lundi sa première mission diplomatique en Irak depuis plus de deux décennies, a annoncé lundi dans un communiqué le ministre des Affaires étrangères, John Baird. Lors d'une brève visite dans la capitale irakienne, M. Baird a rencontré le Premier ministre Nouri al-Maliki ainsi le président du Parlement Oussama al-Noujaifi. Il a également inauguré la mission diplomatique de son pays en Irak, installée dans les locaux de l'ambassade du Royaume-Uni à Bagdad et qui se trouvait jusque-là dans l'ambassade du Canada à Amman, en Jordanie.

«Dix ans après l'intervention en Irak, (le pays) possède une des croisances économiques les plus rapides du monde», a indiqué M. Baird dans un communiqué. «Les intérêts commerciaux et les investissements canadiens ont un fort potentiel en Irak, y compris dans le nord du pays, où nous allons élargir notre dialogue avec les dirigeants d'Erbil. Pour poursuivre nos intérêts, nous savons que le Canada a besoin d'être sur le terrain à Bagdad», a-t-il ajouté. La chargée d'Affaires du bureau de Bagdad sera Stéphanie Duhaime. Ottawa a fermé son ambassade dans la capitale irakienne en 1990, a indiqué un responsable de presse de M. Baird.

## LIBERIA

### Décès de l'ex-président libérien Moses Blah

L'ex-président libérien Moses Blah est décédé des suites d'une longue maladie, ont annoncé lundi sa famille et des sources hospitalières. M. Blah, 66 ans, a occupé la présidence du Liberia pendant deux mois seulement en 2003. Son décès a été confirmé à l'hôpital John F. Kennedy à Monrovia où il était soigné, a indiqué une source de sa famille. L'ex-président libérien est décédé d'un arrêt cardiaque, selon les médecins de l'hôpital.

## PALESTINE

### Le Premier ministre palestinien Salam Fayyad hospitalisé

Le Premier ministre palestinien Salam Fayyad a été hospitalisé à la suite de douleurs d'estomac, mais ses jours ne sont pas en danger, a indiqué lundi une source hospitalière à Ramallah (Cisjordanie).

Salam Fayyad «souffre d'une infection bénigne de l'estomac et est traité aux antibiotiques», a déclaré à l'agence française AFP un docteur de l'hôpital général de Ramallah, où le Premier ministre est soigné.

M. Fayyad, âgé de 61 ans, pourrait séjourner une nuit à l'hôpital afin de se reposer et rester sous surveillance médicale, a précisé la source.

**APS**

## VIOLENCES EN SYRIE

# plus de 6 000 personnes tuées en mars

Plus de 6 000 personnes ont été tuées en mars dans les violences en Syrie, le mois le plus meurtrier depuis le début du mouvement de contestation du pouvoir en place, selon un bilan donné lundi par l'Observatoire syrien des droits de l'Homme (Osdh).



«Au moins 6 005 personnes ont péri en mars. Parmi elles, 2 080 sont des civils, dont 298 enfants de moins de 16 ans et 291 femmes», a indiqué le chef de l'Osdh, Rami Abdel Rahmane. Selon lui, au moins 2 074 des personnes tuées sont des rebelles et 1 464 sont des membres des troupes gouvernementales.

Selon un bilan donné en janvier par l'ONU, plus de 70 000 personnes ont été tuées depuis le début de la révolte en mars 2011. L'Osdh fait état de son côté lundi de 62 594 morts, dont 39 782 civils, 15 283 soldats de l'armée régulière et 14 302 rebelles.

## Violents combats entre rebelles et armée dans un quartier-clé d'Alep

Des combats entre rebelles et forces syriennes se déroulaient lundi dans un quartier-clé de la ville d'Alep, dans le nord de la Syrie, pour la quatrième journée consécutive, rapporte l'Observatoire syrien des droits de l'Homme.

«Des combats violents font rage entre l'armée et les rebelles dans l'est du quartier de cheikh Makssoud», a indiqué l'ONG, au lendemain d'une importante avancée des rebelles dans ce quartier à majorité kurde situé dans

le nord d'Alep. L'armée a tiré des obus sur d'autres secteurs du quartier, alors que des centaines de familles ont commencé à fuir dimanche ce secteur d'Alep, deuxième ville du pays secouée par les combats depuis neuf mois.

Au sud-est d'Alep, des combats ont éclaté près de l'aéroport international d'Alep, fermé depuis janvier, indique l'Osdh. A l'ouest d'Alep, une frappe aérienne sur la ville de Maaret al-Nooumane, aux mains des rebelles depuis

octobre, a fait au moins un mort, un enfant, et plusieurs blessés, selon l'ONG. Ailleurs, une explosion a eu lieu dans le quartier de Roukneddine, dans le nord de Damas alors que les forces gouvernementales bombardent des quartiers rebelles à Homs, dans le centre du pays.

Pour la journée de dimanche, 181 personnes ont péri dans les violences à travers le pays, dont 57 rebelles, 67 civils et 57 soldats, selon l'Osdh.

## LIBAN SYRIE

# 9 Syriens enlevés dans le nord du Liban

Neuf Syriens ont été enlevés lundi dans le nord du Liban peu après avoir traversé la frontière en bus, a indiqué un responsable au sein des services de sécurité libanais.

Des inconnus ont intercepté le groupe «peu après que leur bus eut traversé la frontière syro-libanaise via le point de passage de Jisr Aqmar dans la région de Wadi Khaled, dans le

nord du Liban», a dit cette source. «Ce groupe comprend des femmes et des enfants», a précisé le responsable sans donner davantage de détails. La semaine dernière, plusieurs enlèvements à caractère confessionnel liés au conflit en Syrie ont eu lieu dans le nord-est du pays, selon un responsable local des services de sécurité.

## CHINE - CENTRAFRIQUE

### La Chine en faveur d'une «solution politique» à la crise en Centrafrique

La Chine s'est prononcée lundi en faveur d'une «solution politique» à la crise en République centrafricaine, au lendemain de l'annonce par la coalition rebelle Séléka au pouvoir depuis une semaine à Bangui, de la formation d'un gouvernement d'union nationale».

«La Chine appelle l'ensemble des parties en République centrafricaine à (favoriser) une solution politique à la crise actuelle pour rétablir la sécurité dans ce pays» secoué par des violences, a déclaré lundi le porte-parole du ministère chinois des Affaires étrangères Hong Le cité par l'agence Chine nouvelle.

Selon le porte-parole, «la Chine suit de près» la situation dans ce pays et «espère que l'ensemble des parties mettront en œuvre l'Accord de Libreville» qui prévoit la formation d'un gouvernement d'unité nationale pour une période de transition d'un an, avant l'organisation d'élections législatives en 2014.

«La Chine appelle toutes les parties à prendre en compte les intérêts du pays



et du peuple, à rétablir l'ordre au plus tôt et à préserver la sécurité ainsi que l'harmonie ethnique», a ajouté le porte-parole.

«La Chine continuera de travailler avec la communauté internationale et

de jouer un rôle positif pour assurer une paix et un ordre durables en République centrafricaine», a encore souligné M. Hong.

Un nouveau gouvernement d'«union nationale» principalement issu de la rébellion, de l'opposition et de la société civile a été annoncé dimanche, à trois jours du sommet extraordinaire à N'Djaména de la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale (Ceeac) consacré à la crise centrafricaine.

Composé de 34 membres, le gouvernement est dirigé par le Premier ministre sortant, issu de l'opposition, Nicolas Tiangaye. Il comprend neuf ministres issus de la coalition rebelle Séléka, huit issus de l'ancienne opposition et un ex-proche du président déchu François Bozizé, le reste étant réparti entre la société civile et différentes mouvances politiques. La Séléka a annoncé sa volonté de remettre le pouvoir en 2016, au terme d'une période de transition de trois ans.

**APS**

## Programme du mercredi 3 Avril 2013



09h30 : El mouqawil rediff - Feuilleton alg  
10h00 : Mehen khatira - Documentaire  
10h30 : Farachat el foussoul - Dessin animé  
11h00 : Expression livre «rediff» - Emission culturelle  
12h00 : Journal en français+météo - Information  
12h25 : Oua yabqa el hob - Feuilleton doublé  
13h45 : Bi'ataouna e'sahira - Documentaire  
14h35 : Chahrazed - Feuilleton arabe  
15h20 : Heidi «2<sup>e</sup> partie» - L métrage dessin animé  
16h10 : Sebaq el madjarate - Dessin animé  
16h35 : Il était mille fois n°13 - Série enfantine  
17h00 : Rendez-vous de l'économie «rediff» - Economie  
18h00 : Journal en tamazight - Information  
18h20 : El mouqawil (15 et fin) - Feuilleton alg  
18h45 : 50 ans, 50 femmes - série  
19h00 : Journal en français+météo - Information  
19h30 : Algérie, génies des lieux «Constantine I» - Reportage  
20h00 : Journal en arabe - Information  
20h45 : La perle - Théâtrale  
22h25 : Secrets des plantes - Reportage  
23h15 : Festival Djemila 2011 - Gala  
ooohoo : Journal en arabe - Information



11:00 Les douze coups de midi - Jeu  
11:50 L'affiche du jour - Magazine sportif  
12:00 Journal  
12:45 Petits plats en équilibre - Magazine de la gastronomie  
12:49 Ensemble contre le sida - Magazine de société  
12:50 Météo  
12:55 Section de recherches - Série policière  
13:55 Ni reprise, ni échangée - Téléfilm humoristique  
14:35 Quatre mariages pour une lune de miel - Téléréalité  
15:25 Bienvenue chez nous - Jeu  
16:20 Une famille en or - Jeu  
18:05 Money drop - Jeu  
18:50 Nos chers voisins - Série humoristique  
18:55 Météo  
19:00 Journal  
19:35 Mon assiette santé - Magazine de services  
19:38 Météo  
19:40 Après le 20h, c'est Canteloup - Divertissement-humour  
20:35 Person of interest - Série de suspense  
21:25 Person of interest - Série de suspense  
22:10 Breakout kings - Série d'action



11:00 Tout le monde veut prendre sa place - Jeu  
11:55 Météo 2  
12:00 Journal  
12:49 Météo 2  
12:50 Consomag - Magazine du consommateur  
13:00 Toute une histoire - Magazine de société  
14:10 Comment ça va bien ! - Magazine de services  
15:05 Le tourbillon de l'amour - Série sentimentale  
15:59 Côte match - Multisports  
16:00 Le jour où tout a basculé - Magazine de société  
16:25 Le jour où tout a basculé - Magazine de société  
16:50 CD'aujourd'hui - Variétés  
16:55 On n'demande qu'a en rire - Divertissement-humour

17:45 Mot de passe - Jeu  
18:29 Météo 2  
18:30 N'oubliez pas les paroles - Jeu  
19:00 Journal  
19:40 Tirage du loto - Loterie  
19:44 Météo 2  
21:25 La parenthèse inattendue - Magazine de découvertes



11:00 12/13 : Journal régional  
11:25 12/13 : Journal national  
11:55 Météo à la carte - Magazine de découvertes  
12:50 Si près de chez vous - Magazine de société  
12:55 Si près de chez vous - Magazine de société  
12:45 Kéno - Loterie  
13:55 Questions au gouvernement - Débat  
15:10 Des chiffres et des lettres - Jeu  
15:50 Harry - Jeu  
16:20 Un livre, un jour - Magazine littéraire  
16:30 Slam - Jeu  
17:10 Questions pour un champion - Jeu  
18:00 19/20 : Journal régional  
18:18 19/20 : Edition locale  
18:30 19/20 : Journal national  
18:58 Météo  
20:00 Tout le sport - Multisports  
20:10 Et si on changeait le monde - Magazine de services  
19:45 Plus belle la vie - Feuilleton réaliste  
21:35 Météo  
21:38 Parlons passion - Magazine de services  
21:40 Grand soir 3  
22:40 Les carnets de julie - Magazine culinaire



11:10 Les Guignols de l'info - Divertissement-humour  
11:20 La nouvelle édition 1<sup>re</sup> partie - Magazine d'actualité  
11:45 La nouvelle édition - Magazine d'actualité  
13:00 Young adult - Comédie  
14:30 Zapping - Divertissement  
14:35 Les nouveaux explorateurs - Géographie  
15:40 10 jours en or - Comédie dramatique  
17:15 Les Simpson - Série d'animation  
17:45 Le JT  
18:05 Le grand journal - Talk show  
19:05 Le petit journal - Divertissement  
19:30 Le grand journal, la suite - Talk show  
21:30 Faites tourner - Société  
22:55 Borgia - Série historique



10:40 La petite maison dans la prairie - Série sentimentale  
11:43 Météo  
11:45 Le 12.45  
12:05 Scènes de ménages - Série humoristique  
12:40 Météo  
12:42 Astuces de chef - Magazine culinaire  
12:45 Les chevaux de l'espoir - Téléfilm dramatique  
14:45 Ma femme, son double et moi - Téléfilm sentimental  
16:35 Un dîner presque parfait - Jeu  
17:40 100 % MAG - Magazine d'information  
18:43 Météo  
18:45 LE 19.45  
19:05 Scènes de ménages - Série  
21:50 Pékin express - Jeu  
22:50 Enquête exclusive grand format - Magazine d'information

## TÉLÉ

## DK NEWS 17

## La sélection



19:50

## Person of Interest - Série de suspense

Durée : oh45 - Acteurs : Jim Caviezel, Michael Emerson, Taraji Henson - Réalisateur : Richard J Lewis  
Le bouc émissaire - Saison 1 (13/23)  
Reese et Finch s'intéressent à Scott Powell, un homme qui a perdu son travail et semble vouloir se venger. Mais ils ont bientôt besoin de contacter Zoe Morgan.



19:45

## Manipulations - Téléfilm de suspense

Durée : 1h40 - Acteurs : Lambert Wilson, Didier Bezace, Sabrina Ouazani - Réalisateur : Laurent Herbier  
Sur fond de rivalité électorale au sommet, une course contre la montre s'engage pour déjouer un projet d'attentat touchant le réseau ferroviaire français.



19:45

## Le grand tour - Culture

Durée : 1h50 - Réalisateur : Patrick de Carolis  
De Delhi à Paris, en passant par Amsterdam et Jaipur (5/0)  
De l'Inde du XVI<sup>e</sup> siècle à Paris sous le Second Empire, en passant par le Siège d'or néerlandais, Patrick de Carolis suit les traces des aristocrates du XVIII<sup>e</sup> siècle.



19:55

## La mer à boire - Drame

Durée : 1h35 - Acteurs : Daniel Auteuil, Maud Wyler, Yann Trégouët - Réalisateur : Jacques Maillot  
Le patron d'un chantier naval est obligé de licencier une partie de son personnel s'il veut que sa banque consente à lui octroyer un nouveau prêt.



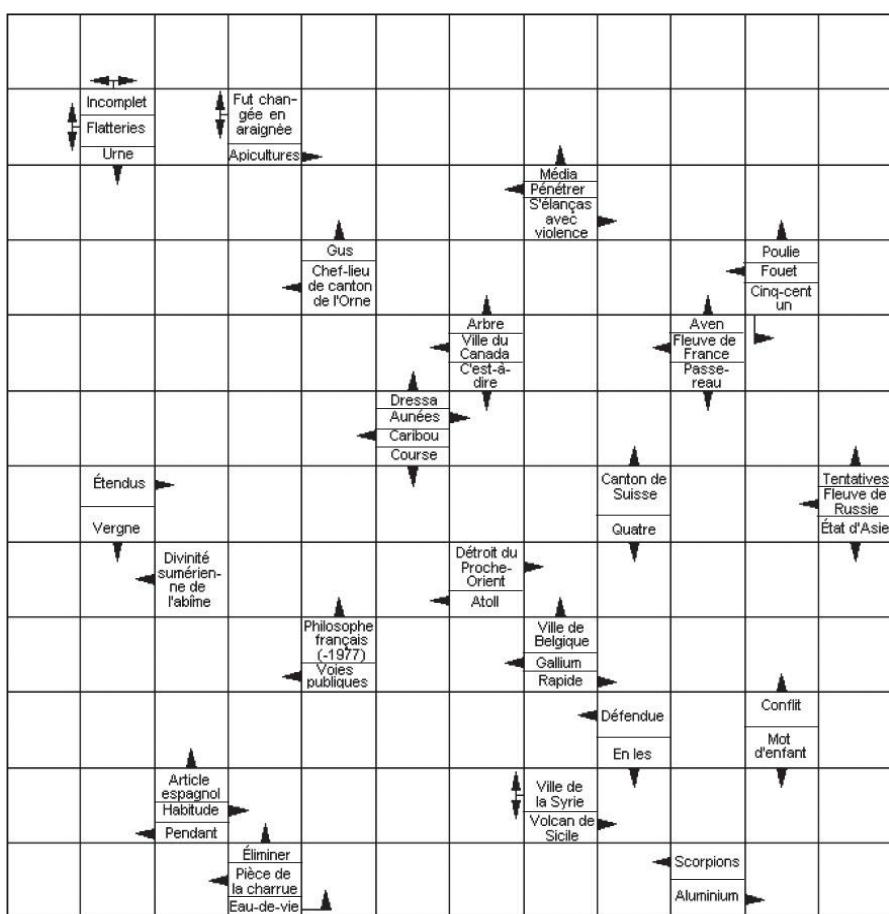
19:50

## Pékin express, le coffre maudit - Jeu

Durée : 2h00 - Présentateur : Stéphane Rotenberg  
Episode 1 : Courses-poursuites endiablées dans les rues de la Havane - Saison 9  
Pour sa neuvième édition, «Pékin express» entraîne les seize nouveaux candidats au cœur des Caraïbes, de La Havane à Miami. Toujours en binômes et toujours sans un sou en poche, ou presque (un euro par jour), les équipes devront aller à la rencontre des habitants des régions traversées et les solliciter pour se loger, se nourrir et se déplacer. Cette année encore, des passagers mystère viendront s'immiscer dans les groupes, qui porteront leur sort entre leurs mains. Roger et René, «papis» marseillais, Cyrielle et Constance, dentistes à Toulouse, Fabien et Tarik, père et fils, les couples Julie et Denis, Salim et Linda, Laurent et Laurence, les copines battantes Aurore et Charline et enfin Sarah et Denis, binôme d'inconnus, sont les candidats de cette nouvelle saison, prêts à tout pour gagner.



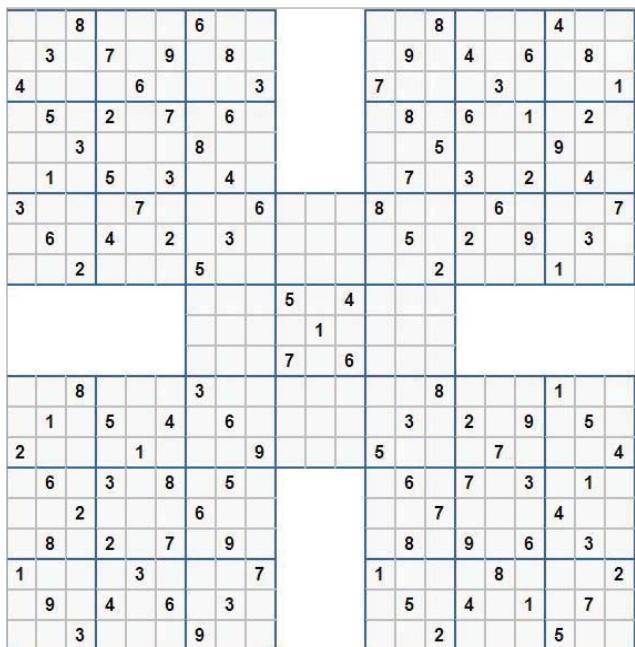
## Mots fléchés n°237



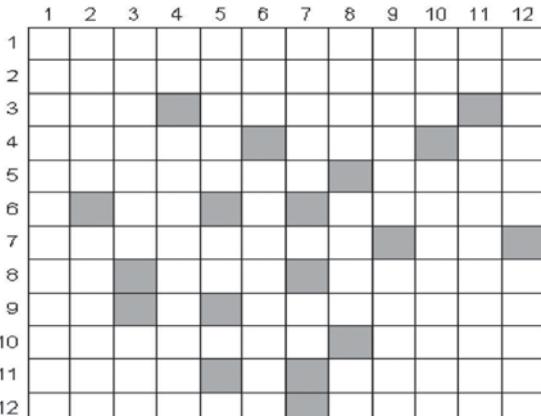
## Samurai-sudoku n°237

Les problèmes de sudoku samouraï se composent de cinq grilles de sudoku entrelacées. Les règles standard du sudoku s'appliquent à chacune de ces cinq grilles. Placez les chiffres de 1 à 9 dans les cases vides de chaque grille. Chaque ligne, chaque colonne, et chaque région 3x3 doit contenir une fois les chiffres de 1 à 9.

Chaque sudoku samouraï a une solution unique et peut être résolu par la logique pure.



## Mots croisés n°237



## Horizontalement:

- Infraliminaire
- Imposées
- Langue thaïe - Affluent de la Loire
- Ch.-l. de canton de la Charente-Maritime - Homme politique chinois - Mammifère
- Empêches de tomber - Mollusque bivalve marin
- Préfixe - Extrémité septentrionale du Tchad
- Partie de certains chapiteaux - Obtenu
- Du verbe rire - Ville d'Allemagne - Planète
- Carte à jouer - Ch.-l. d'arr. du nord sur l'Helpe
- Hydrocarbure saturé - Argent (pl.)
- Note - Eprouve de l'affiance pour quelqu'un (fém.)
- Pièce supportant le poids d'un véhicule - Ville d'Allemagne

## Verticalement:

- Appareil pour mesurer le rayonnement solaire
- Torrent des Alpes du Sud - Auge de maçon
- Recroqueviller - Dévêtu
- Mesure chinoise - Hockey sur glace adapté à la pratique féminine
- Qui est en feu (fém.) - Article espagnol
- Mois - Race bovine
- Éléments d'un test - Cale en forme de V
- Étoile qui, augmentant brusquement d'éclat, semble constituer une étoile nouvelle - Pilier cornier - Magnésium
- Commune de Suisse - Progrès
- Colère - Ch.-l. de canton de l'Ain
- Note - Eprouve de l'affiance pour quelqu'un (fém.)
- Pièce supportant le poids d'un véhicule - Ville d'Allemagne

## CHAMPIONNATS D'AFRIQUE DES ÉCHECS ZONE 4.1 (MESSIEURS ET DAMES)

**Domination des Algériens Haddouche et Abdi après 4 rondes**

**Les deux Algériens, Haddouche Mohamed et Zineb Abdi, dominent actuellement les championnats d'Afrique des échecs en individuels (messieurs et dames, Zone 4.1), qui se déroulent à Nouakchott (Mauritanie) du 28 mars au 5 avril, a-t-on appris lundi auprès de la Fédération algérienne (Fadé).**

A l'issue des quatre premières rondes de ces championnats, l'Algérien Haddouche Mohamed a pris les commandes chez les messieurs avec quatre victoires successives face à Alzayat Ahmed (Libye) et les maîtres Abbès Ali (Tunisie), Ali Sébbar et Ali Hifad (Maroc). Haddouche est leader avec quatre points suivi par son concurrent Mokhlis Adnani (Maroc), son adversaire de la cinquième et prochaine ronde.

Le champion de cette échéance sera qualifié à la coupe du monde prévue à Tromsø (Norvège) du 10 août au 4 septem-

bre 2013. Chez les dames, l'Algérienne Abdi Zineb Dina a pris les rênes du classement aux côtés de la Tunisienne Meddeb Chadha avec quatre points. Les autres Algériennes, Latrèche Khadija et Hamza Amira, suivent avec trois points chacune. Outre la qualification à la coupe du monde et aux championnats d'Afrique, cette compétition constitue une occasion aux échiphiles algériens pour l'obtention de titres internationaux (maître international et maître Fide) et la progression dans le classement international. Il est à rappeler que le championnat zonal africain (messieurs) réunit 28 joueurs issus de cinq nations à savoir la Mauritanie (pays hôte), l'Algérie, le Maroc, la Tunisie et le Mali. Les parties sont disputées selon le système suisse en neuf rondes à la cadence d'une heure et demi avec ajout de trente secondes par coup. Chez les dames, il est à noter la participation de 10 joueuses de trois nations qui sont la Mauritanie (5 échiphiles), l'Algérie (3 échiphiles) et la Tunisie (deux échiphiles).



ritanie (5 échiphiles), l'Algérie (3 échiphiles) et la Tunisie (deux échiphiles).

**Classement à l'issue des quatre premières rondes (messieurs) :**

1. Haddouche Mohamed (Algérie)	4 pts
2. Adnani Mokhlis (Maroc)	3,5 pts
3. Ousseddik Mahfoud (Algérie)	3 pts
4. Traore Bakary (Mali)	3 pts
5. Ali Sébbar (Maroc)	3 pts

6. Hifad Rachid (Maroc)	2 pts
7. Choukri Adel (Maroc)	2,5 pts
8. Zaibi Amir (Tunisie)	2,5 pts
9. Nafri Khalil (Maroc)	2,5 pts
10. Elarbi Abobker (Libye)	2,5 pts
11. Hamam Brahim (Mauritanie)	2,5 pts
12. Boydia Sidi (Mauritanie)	2,5 pts
13. Nassr Ali (Algérie)	2,5 pts

**Classement à l'issue des quatre premières rondes (dames) :**

1. Abdi Zineb Dina (Algérie)	4 pts
2. Meddeb Chadha (Tunisie)	4 pts
3. Hamza Amira (Algérie)	3 pts
4. Latrèche Khadija (Algérie)	3 pts
5. Baktaach Nesrine (Tunisie)	2 pts
6. Nebghouha Mint Bey (Mauritanie)	1 pt
7. Mohamed Mousa Essmaï (Mauritanie)	1 pt
8. Saleck Hindou (Mauritanie)	1 pt
9. Mohamed Yahya Ezza (Mauritanie)	1 pt
10. Med Moussa Hanan (Mauritanie)	0 pt

## COUPE DES CLUBS CHAMPIONS D'AFRIQUE DE VOLLEYBALL (DAMES)

**Participation annoncée de 20 clubs**

Vingt équipes de 13 pays dont l'Algérie sont annoncées pour animer la Coupe d'Afrique des Clubs champions (dames) de volley-ball, prévue à Antananarivo à Madagascar du 4 au 14 avril, rapporte lundi la presse locale. Outre le MB Béjaïa et le GSP Pétroliers (Algérie), le rendez-vous africain qualificatif pour le prochain mondial des clubs en octobre (une seule équipe qualifiée), devra regrouper les équipes de l'AS (Burundi), l'AS et

Canon de Njili (RD Congo), Kampala (Ouganda), Al Ahly (Egypte), APR (Rwanda), Manga Sport (Gabon), Kenya Pipeline, Nairobi Water et Kenya Prisons (Kenya), Kutlwano (Botswana), FAP, Injis et Litto De Douala (Cameroun), DGPS (Congo Brazzaville), Stef, Auto et Diamant VBC (Madagascar). Le tirage au sort de la compétition aura lieu mercredi et précédera la traditionnelle réunion technique, alors que l'arrivée des délégations est programmée à partir de ce lundi, ajoute la même source, une moyenne de huit matches seront organisés chaque journée au Palais des Sports, soit un total de 40 matches en éliminatoires.

Selon les organisateurs, le tournoi de cette année propose un plateau relevé avec la présence des équipes anglophones surtout la tenante du titre, le Kenya Prisons. Le comité d'organisation estime que les préparatifs pour le rendez-vous n'a pas encore atteint les 100% et que 60 millions d'ariary (monnaie locale) seraient encore nécessaires pour assurer une bonne organisation. Pour Madagascar, l'organisation de la Coupe d'Afrique des Clubs champions (dames) apportera une bouffée d'oxygène au volleyball malgache dont les clubs participants auront à côtoyer leurs homologues d'Afrique, plus aguerris et plus performants.

**NBA****L'ailier argentin Ginobili indisponible au moins jusqu'aux play-offs**

L'ailier argentin des San Antonio Spurs Emanuel Ginobili pourrait être indisponible au moins jusqu'aux play-offs en raison d'une douleur aux ischio-jambiers de la jambe droite, a annoncé son équipe lundi.

Sorti vendredi lors du premier quatrième-temps de la victoire contre les Los Angeles Clippers, Ginobili, 35 ans, devrait être absent des parquets de trois à quatre semaines. Les Spurs, qui viennent de retrouver il y a une semaine leur meneur Tony Parker, devront faire sans ce joueur important aux excellentes statistiques : une moyenne de 11,9 points et 3,4 rebonds par match, le tout en 59 apparitions depuis le début de la saison régulière.

## TOURNOI DE MIAMI

**L'Ecossais Andy Murray remporte le 26<sup>e</sup> titre de sa carrière**

L'Ecossais Andy Murray a remporté dimanche son deuxième titre au Masters 1 000 de Miami (dur) en s'imposant face à l'Espagnol David Ferrer en finale sur le score de 2-6, 6-4, 7-6 (7/1) en 2h44. Grâce au 26<sup>e</sup> titre de sa carrière, l'Ecossais de 25 ans va redevenir lundi n°2 mondial, égalant son meilleur classement en carrière. Murray, qui a soulevé son premier trophée de la saison, avait déjà été titré en 2009 à Key Biscayne. Il a également été finaliste en 2012. Après son parcours en Floride, Ferrer va reprendre la 4<sup>e</sup> place mondiale aux dépens de son compatriote Rafael Nadal. Dans le tableau féminin, La n°1 mondiale Serena Williams a remporté samedi son sixième titre au tournoi WTA de Miami (dur) en battant en finale la n°2 mondiale Maria Sharapova 4-6, 6-3, 6-0.

**Solution Samurai-sudoku N°236**

3	2	8	6	9	1	4	7	5
7	1	4	2	5	8	9	3	6
5	9	6	4	7	3	8	1	2
8	4	2	1	3	5	6	9	7
1	3	7	9	6	4	2	5	8
6	5	9	7	8	2	1	4	3
9	8	1	6	2	7	3	6	4
4	7	3	8	1	6	5	2	9
2	6	5	3	4	9	7	8	1

2	4	6	7	3	1	9	8	6
3	8	7	5	6	9	1	4	2
6	9	1	2	4	8	5	3	7
5	7	4	6	8	2	3	1	9
8	3	6	1	9	5	7	2	4
1	2	9	4	7	3	8	6	5
7	5	2	3	1	4	6	9	8
4	1	8	9	6	5	2	7	3
9	6	3	8	2	7	4	5	1

8	7	2	5	9	1	3	4	6
6	9	3	7	4	8	1	2	5
4	1	5	6	3	2	8	7	9
7	8	2	6	9	5	4	3	1
5	3	4	1	7	6	8	9	2
9	6	5	8	7	3	2	4	1
2	7	1	4	6	5	8	3	9
1	4	3	5	2	9	7	6	8
6	2	9	8	5	7	4	1	3

6	3	9	4	8	2	1	5	7	9	6	3
4	7	1	9	6	5	2	3	8	1	6	4
5	8	2	7	3	1	9	4	6	2	8	7
3	4	8	6	9	7	6	1	2	5	3	9
1	6	5	8	2	3	4	7	9	6	1	2
9	2	7	1	4	6	5	8	3	2	6	9
7	1	3	2	5	9	8	6	4	1	7	5
8	9	6	3	1	4	7	2	5	6	4	8
2	5	4	6	7	8	3	9	1	2	6	5

**Solution Mots Croisés N°236**

CINTEGABELLE  
OTARIEMOSIER  
MAGISTERERG  
PIECETTESNO  
LPONEREUSES  
AUTARISSET  
IBECVPIRE  
SPATHIMITER  
AILSVENTEZO  
NEETIRICL  
CUZCEROIDE  
EXERCESNASE

**Solution Mots Fléchés N°236**

BADIGEONNAGE  
OMETATOUTIL  
IRRESOLUENA  
TONPNEURIN  
IMITAVROUM  
LEEROUESOC  
LRADARORA  
EVSKENNEDY  
MISSOURE  
ESTIVANTAN  
NEDENIERSN  
TROUDEROUTE

**2<sup>e</sup> TOURNOI NATIONAL DES ÉCOLES DE FOOTBALL DE LA FONDATION DE L'ÉQUIPE DU FLN**

**47 équipes de 17 wilayas à Relizane**

Le coup d'envoi du 2<sup>e</sup> tournoi national des écoles de football de la Fondation de la glorieuse équipe du Front de libération nationale (FLN), a été donné lundi soir au stade Zougari Tahar à Relizane. La cérémonie d'ouverture de cette manifestation sportive, à laquelle prennent part 42 équipes de 37 wilayas du pays, a été marquée par un défilé des participants, en présence des autorités locales et des membres de la glorieuse équipe du FLN, MM. Hamid Zouba, Mohamed Maaouche, Soukane Abderrahmane et Abdelkrim Kerroum. Avant le coup d'envoi donné par le wali de Relizane, un match gala a opposé deux équipes de deux écoles de football. Les rencontres de ce tournoi de quatre jours auront lieu au Complexe sportif Zougari Tahar et aux stades de Yellel, Mazouna et Oued Rhiou. Les premières journées seront consacrées aux éliminatoires et la dernière journée aux matchs de classement et la finale. A l'occasion de ce tournoi, le wali de Relizane a honoré l'arbitre international Djamel Haïmoudi, qui a été désigné meilleur arbitre du continent africain en 2012. Il a dirigé quatre matchs de la récente CAN en Afrique du Sud, dont le match d'ouverture et la finale, rappelle-t-on.

**MÉDÉA**

**La ville de Tablat accueille le tournoi «Abdelkader Tidjani» des écoles de Football**

La ville de Tablat, Nord-est de Médéa, accueille, du 31 mars jusqu'au 4 avril, le tournoi national «Abdelkader Tidjani», des écoles de football des moins de 12 ans, après une éclipse de trois ans. Quatorze clubs de football, catégorie benjamins, du Centre, de l'Est et de l'Ouest du pays, participent à cette 6<sup>e</sup> édition, initiée conjointement par la Direction de la jeunesse et des sports (DJS) et la Ligue de football de la wilaya. Les représentants de prestigieux clubs nationaux, à savoir le MC Alger, le CR Belouizdad, l'USM Alger, le MC Oran, le RC Kouba et l'USM Bejaia, sont présents à ce rendez-vous footballistique, qui verra également la présence des clubs benjamins de l'Olympique de Médéa (OM), du CS Constantine, du GC Mascara et Menasria de Tablat. Au-delà de son aspect compétitif, ce tournoi constitue, selon les organisateurs, une opportunité pour les responsables des clubs de football nationaux de découvrir de jeunes talents, susceptibles d'intégrer, plus tard, les effectifs des clubs professionnels. La même source estime que l'organisation d'une telle manifestation sportive peut contribuer à l'élosion de pépinières en mesure d'assurer la formation de l'élite sportive de demain.

Les équipes participantes seront conviées à découvrir, en marge de ce tournoi, quelques sites naturels et monuments historiques que recèle cette région. Il est programmé, dans ce contexte, des randonnées pédestres à l'intérieur des massifs forestiers de Tablat et El-haoudine, ainsi qu'une visite au musée de l'héroïne de la résistance populaire, «Lalla Fatma Nsoumer», à El-Alissaoui.

## TRANSFERT L'Olympique Marseille revient à la charge pour Djebbour

L'attaquant international algérien de l'Olympiakos, Rafik Zohéir Djebbour, est à nouveau sur les tablettes de l'Olympique Marseille qui l'avait courtoisé en juin dernier, ont rapporté mardi des médias spécialisés. Le joueur de la sélection algérienne de football, actuellement meilleur buteur du championnat de Grèce avec 20 réalisations, pourrait rejoindre le club phocéen lors du prochain mercato estival pour épauler André-Pierre Gignac en attaque, selon le site

Tuttomercatoweb. En Grèce depuis près de huit ans, Djebbour s'était déclaré en juillet dernier très intéressé par la piste marseillaise mais les dirigeants phocéens s'étaient rétractés à la dernière minute avant de revenir à la charge à quelques mois de l'ouverture du marché des transferts d'été. L'attaquant des Verts, dont le contrat avec l'Olympiakos Le Pirée s'achevait en juillet prochain, a prolongé en janvier dernier son bail avec le champion de Grèce en titre jusqu'en juillet 2016.



## Nabil Ghilas dans le viseur d'Everton

**M.A.F**

Le néo-attaquant international algérien de Moreirense (Div 1 portugaise de football), Nabil Ghilas, intéressé par le club anglais de Premier League Everton, en vue d'un éventuel recrutement pour la saison prochaine, selon la presse anglaise. Interrogé sur le sujet, Ghilas (23 ans) s'est dit honnoré par l'intérêt porté par les «Toffees», mais ne veut pas se prononcer sur le sujet de son départ, «une fois la saison terminée».

««Everton ? J'ai entendu parler dans les journaux. C'est une très bonne équipe, je suis vraiment flatté par cet intérêt, mais je préfère attendre s'il y aura effectivement une offre concrète à la fin de la saison», a-t-il affirmé. Outre



Everton, le frère cadet de l'ancien international algérien, Kamel Ghilas, est convoité également par l'Olympique de Marseille (Ligue 1 française), et le club portugais de Sporting Lisbonne, même si les dirigeants de Moreirense préfèrent plutôt vendre le joueur algérien à une équipe étrangère.

Auteur de 11 buts cette saison avec son club, Nabil Ghilas a été convoqué pour la première fois en équipe nationale, à l'occasion de la réception du Bénin (3-1) mardi dernier en match disputé au stade de Blida, comptant pour la 3<sup>e</sup> journée (Gr H) des éliminatoires de la Coupe du monde 2014. Ghilas s'est contenté ce jour là du banc des remplaçants, en attendant d'effectuer ses grands débuts avec les Verts lors des prochaines sorties.

**CLUB AFRICAIN (TUNISIE)**

## Le nouveau coach connu aujourd'hui, Benchikha en pôle position

Le nom du nouvel entraîneur du Club Africain (Ligue une professionnelle Tunisienne), sera dévoilé ce mardi, selon le site tunisien Gne.Glo-bal.net.

Le président clubiste, Slim Riahi a rencontré lundi deux techniciens tunisiens, Khaled Ben Yahia et Faouzi Benzarti et s'est entretenu avec l'ancien entraîneur de l'équipe nationale Algérienne, Abdelhak Benchikha.

Selon la même source, ce sont les deux derniers qui seraient les mieux placés pour prendre en main l'équipe première avec un petit avantage pour l'Algérien. Entre temps, c'est l'ancien

coach de Hammam-lif, Fathi Laâbidi et le préparateur physique Boubaker Hannachi qui dirigeront l'entraînement d'aujourd'hui. Dimanche, après le revers du Club Africain face à son rival, l'Espérance Sportive de Tunis (EST), battu 3-1, lors de la 13<sup>e</sup> et avant dernière journée de la première phase du Championnat de Tunisie, la direction du club de Bab Jedid a décidé de limoger l'entraîneur Nabil Kouki, pour «prestations non convaincantes» jusqu'ici, avait rapporté la presse locale.

Le Club Africain est 2<sup>e</sup> de sa poule, avec 26 points à deux longueurs du



leader l'ES Tunis, et trois points d'avance sur le CA Bizertin (23 pts) avec un match en moins. Ces trois équipes sont toujours en course pour les deux places qualificatives pour le play-off.

## Belaïli élu homme du match lors du derby tunisois



Le jeune international algérien Youcef Belaïli a été élu, sans surprise, homme du match lors du derby de Tunis (ES Tunis-Club Africain 3-1), disputé dimanche après-midi au Stade Radès, pour le compte de la 13<sup>e</sup> et avant dernière journée de la première phase du championnat de Tunisie, Ligue 1 Professionnelle, rapporte lundi, le site DZFoot.com. C'est la huitième fois cette saison que Belaïli se voit décerner ce titre. Il a reçu le trophée pour ses exploits en

fin de la rencontre décerné par Djerba Magazine et la Fédération de Football Tunisienne. Pour rappel, l'ancien milieu de terrain du MC Oran a été l'auteur d'un but et d'une passe décisive lors de la victoire de l'Espérance de Tunis face à son rival le Club Africain. L'international espoir algérien a mis à de nombreuses reprises en difficulté les défenseurs adverses sur son côté gauche, notamment le capitaine clubiste, Khaled Souissi.

APS

LIGUE DES CHAMPIONS D'AFRIQUE (16<sup>E</sup> FINALE RETOUR)**La JSM Béjaïa en mission difficile à Kumasi**

MAF

**Accrochée chez elle en match aller des seizièmes de finale de la Ligue des champions d'Afrique par les Ghanéens de l'Asanti Kotoko (0-0), la JSM Béjaïa aura une mission très difficile lors de la seconde manche, prévue ce dimanche à Kumasi (Ghana).**

C'est dimanche qu'a débuté la

première étape d'un périple africain pour les camarades de Brahim Zafour, la délégation des Vert et Rouge se trouve depuis hier à Casablanca (capitale économique du Maroc), pour ensuite prendre un dernier vol à destination du Ghana où les Algériens auront parcouru une distance d'un peu plus 4500 km. L'arrivée des protégés de Zahir Tiab à bord port est prévue tard cette nuit. Les Béjaouis qui n'ont

**Le programme des matches retour**

Programme des matches retour des 16es de finale de la Ligue des champions d'Afrique de football, qui auront lieu les 5, 6 et 7 avril :

	Aller
Asante Kotoko (GHA) - JSM Béjaïa (ALG)	0-0
Entente Sétif (ALG) - ASFA Yennenga (BUR)	1-2
Vita Club (COD) - Zamalek (EGY)	0-1
Union Douala (CMR) - FUS Rabat (MAR)	0-3
Al-Ahly (EGY) - Tusker (KEN)	2-1
Orlando Pirates (RSA) - Zanaco (ZAM)	1-0
TP Mazembe (COD) - Mochudi Centre Chiefs (BOT)	1-0
Al-Hilal (SUD) - Sewe San Pedro (CIV)	1-4
AC Leopards (CGO) - Kano Pillars (NGR)	1-4
Djoliba (MLI) - Saint George (ETH)	0-2
Dynamos (ZIM) - CA Bizertin (TUN)	0-3
Enugu Rangers (NGR) - Vital O'B (BDI)	0-0
Al-Merreikh (SUD) - Recreativo Libolo (ANG)	1-2
Esperance Tunis (TUN) - Primeiro Agosto (ANG)	1-0
Coton Sport (CMR) - AFAD Djekanou (CIV)	1-0
Stade Malien (MLI) - Casa Sport (SEN)	2-1

**COUPE DE LA CONFÉDÉRATION****Le programme des 16<sup>es</sup> de finale retour**

Programme des 16es de finale retour de la coupe de la Confédération africaine de football, prévus du 5 au 7 avril :

	Aller
Panthère Ndé (CMR) - USM Alger (ALG)	0-1
Gor Mahia (KEN) - ENPPPI (EGY)	0-3
Onze Créateurs (MLI) - Etoile Sahel (TUN)	1-2
Al Nasr (LBA) - FAR Rabat (MAR)	0-1
AS Douanes (TOG) - Wydad Casablanca (MAR)	0-3
SuperSport Utd (RSA) - Petro Atletico (ANG)	0-0
Liga Muculmana (MOZ) - Lobi Stars (NGR)	1-3
ASEC Abidjan (CIV) - Rail Kadiogo (BUR)	2-1
Lydia Academic (BUR) - DC Motema Pembe (COD)	0-1
US Bitam (GAB) - Heartland (NGR)	1-2
Dedebit (ETH) - Al Ahly Shandy (SUD)	0-1
TCO Boeny (MAD) - Al Ismaily (EGY)	0-2
Gamtel (GAM) - CS Sfaxien (TUN)	2-4
Panter (GEQ) - Diables Noirs (CGO)	1-6
US Bougouni (MLI) - Recreativo Caala (ANG)	0-4
Azam (TAN) - Barrack Young Controllers II (LBR)	2-1

**CAN-2013 DES U-17****Le programme de la compétition**

Programme de la phase finale du championnat d'Afrique des nations de football des moins de 17 ans qui aura lieu au Maroc du 13 au 27 avril. Le groupe A est composé de la Tunisie, du Maroc, du Botswana et du Gabon, tandis que le groupe B est formé de la Côte d'Ivoire, du Congo, du Nigeria et du Ghana. Les deux premiers de chaque poule se qualifieront pour les demi-finales.

13/04 à Casablanca	: Maroc - Gabon (Gr A)
13/04 à Casablanca	: Tunisie - Botswana (Gr A)
14/04 à Marrakech	: Congo - Côte d'Ivoire (Gr B)
14/04 à Marrakech	: Nigeria - Ghana (Gr B)
16/04 à Casablanca	: Gabon - Tunisie (Gr A)
16/04 à Casablanca	: Botswana - Maroc (Gr A)
17/04 à Marrakech	: Côte d'Ivoire - Nigeria (Gr B)
17/04 à Marrakech	: Ghana - Congo (Gr B)
19/04 à Casablanca	: Maroc - Tunisie (Gr A)
19/04 à Marrakech	: Gabon - Botswana (Gr A)
20/04 à Marrakech	: Congo - Nigeria (Gr B)
20/04 à Casablanca	: Côte d'Ivoire - Ghana (Gr B)
<b>DEMI-FINALES :</b>	
23/04 à Casablanca	: 1er Groupe A - 2e Groupe B
24/04 à Marrakech	: 1er Groupe B - 2e Groupe A
Match de classement	: 27/04 à Marrakech
<b>Finale</b>	: 27/04 à Marrakech.

pas pu faire mieux qu'un match nul (0-0) lors du match aller se déplaceront au Ghana afin d'arracher la qualification face à un adversaire qui n'a pas montré grand-chose lors de la première manche disputée à Béjaïa.

En dépit du match nul concédé à domicile et surtout la difficulté de la tâche qui attend les Béjaouis au match retour, le groupe est tout de même armé d'une grande volonté pour relever le défi à Kumasi dimanche et tenter d'arracher la qualification au prochain tour, et ce, bien que la mission sera très délicate, ajoutons à cela le climat et l'arbi-

trage qui pourrait jouer un mauvais tour pour le représentant algérien.

A cet effet, le technicien italien Gianni Solinas n'a pas caché son *vœu* d'aller défier cette équipe de Kotoko en estimant que leurs chances sont intactes, et ce, bien que leur adversaire aura à bénéficier de l'avantage du terrain et du public.

Par ailleurs, le gardien de but international Si Mohamed Cédric et l'attaquant Aït Fergane qui ont contracté des blessures lors du match face au CABBA en championnat ont été convoqués par l'entraîneur Solinas, mais

leur participation reste incertaine. L'autre équipe algérienne engagée en Ligue des champions d'Afrique, l'ES Sétif, accueillera ce vendredi les Burkinafés de l'Asafa Yennenga au stade du 8 Mai-45 de Sétif. Lors du match aller disputé en déplacement, l'Entente s'était inclinée sur le score de 2 à 1.

A priori, les joueurs de l'entraîneur français, Hubert Velud, ne devront pas trouver de difficultés pour remporter cette rencontre, eux qui restent sur une qualification méritée aux demi-finales de la Coupe d'Algérie aux dépens du CR Belouizdad (2-1).

**Publicité**

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTÈRE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME  
DIRECTION DE L'URBANISME ET DE LA CONSTRUCTION  
DE LA WILAYA DE BATNA  
NIF 0571 47 08 056

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 09/2013**

La Direction de l'Urbanisme et de la Construction de la wilaya de Batna lance un avis d'appel d'offres national restreint, pour la réalisation des lots suivants :

Site	Lots	Qualification
Réalisation d'un établissement pénitentiaire 1000 détenus à Batna	Entrée principale et cage d'escaliers	Catégorie quatre (0.4) ou plus en travaux de bâtiment (activité principale)

Les entreprises intéressées peuvent retirer le cahier des charges auprès de la **DUC de BATNA** nouvelle cité administrative la verdure Batna **Tél : 033.85.12.22**

Les offres devront être accompagnées des pièces suivantes dûment légalisées :

**Contenu de l'offre technique :**

- 1- Instruction aux soumissionnaires signée par le soumissionnaire (Lu et approuvé)
- 2- Modèle de déclaration à souscrire dûment signée et établie selon le modèle du C. Charges.
- 3- Déclaration de probité
- 4- Numéro d'identification fiscale (NIF).
- 5- Une copie légalisée des bilans financiers des 03 dernières années ou attestation chiffre d'affaires délivrées par les impôts.
- 6- Une copie de registre de commerce actualisée du soumissionnaire légalisée par la CNRC.
- 7- Certificat de qualification et de classification du soumissionnaire en cours de validité (copie légalisée).
- 8- L'extrait du casier judiciaire du soumissionnaire, du gérant ou du Directeur général de l'entreprise (original).
- 9- Un extrait de rôle en cours de validité (apuré ou avec échéancier), original ou copie légalisée portant la mention non-inscrit au fichier des fraudeurs.
- 10- Les attestations de mise à jour CNAS, CAS-NOS en cours de validité (copie légalisée).
- 11- Attestation CACOBATH (originale en cours de validité).
- 12- Les références professionnelles du soumissionnaire (attestation de bonne exécution).
- 13- Références bancaires.
- 14- Liste des moyens humains.
- 15- Liste des moyens matériels.
- 16- Statut de l'entreprises s'il y a lieu.
- 17- Délai de réalisation dûment justifié par un planning.
- 18- Attestation de dépôt des comptes sociaux

pour l'ensemble des établissements constitué en personnes morales.

19- Cahier des prescriptions spéciales et communes.

**Contenu de l'offre financière :**

- 1- La lettre de soumission dûment signée et établie selon le modèle du cahier des charges.
  - 2- Le bordereau des prix unitaires dûment renseigné et signé.
  - 3- Le devis quantitatif et estimatif dûment renseigné et signé.
- Les soumissions devront parvenir sous double enveloppe cachetée à Monsieur le Directeur de l'Urbanisme et de la Construction de la wilaya de Batna nouvelle cité administrative la verdure BATNA, portant la mention suivante :

**Avis d'appel d'offres national restreint n° 09/2013**  
**Projet : Réalisation d'un établissement pénitentiaire 1000 détenus à Batna**  
**Lot : entrée principale et cage d'escaliers**  
**(Soumission à ne pas ouvrir).**

La durée de préparation des offres est fixée à **21 jours**.

- L'enveloppe extérieure devra contenir deux autres enveloppes fermées et cachetées contenant séparément l'offre technique et l'offre financière, portant le nom et l'adresse de l'entreprise ainsi que l'objet de l'appel d'offres, accompagnée des pièces ci-dessus mentionnées.

Le délai de validité des offres est fixé à **180 jours** à compter de la date de dépôt des offres.

La date de dépôt des offres est fixée au vingt et unième (**21**) jour à **09h00** à compter de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux ou BOMOP.

L'ouverture des plis technique et financier, fixée le jour de dépôt des offres, aura lieu au siège de la DUC à **10h00**. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos legal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour suivant.

## 1/16<sup>E</sup> DE FINALE RETOUR DE LA LIGUE DES CHAMPIONS AFRICAINS DE FOOTBALL

# Une qualification dans les cordes de l'Entente

Battus par la plus petite des marges (1-2), il y a un peu plus de deux semaines à Ouagadougou, par les Burkinafonds de l'ASFA Yennenga, en 1/16<sup>e</sup> de finale aller de la Ligue des champions africains de football, les Algériens de l'Entente de Sétif font monter d'une belle sérénité à quelques jours de la manche retour.

Battus par leurs adversaires, sur le terrain, autant que par la chaleur étouffante qui a régné le 16 mars dernier sur le stade du 4-Août de Ouagadougou, les camarades de Mourad Delhoun ont réussi à planter un but lors du match aller, ce qui les met en position favorable, la réalisation d'Aoudia, en début de match (3') pouvant, en pareille occurrence, valoir son pesant d'or. L'auteur de ce but si précieux, Mohamed-Amine Aoudia, ne s'attend pourtant pas à un match facile. «Il faut rester vigilants, se montrer costauds dans les duels et essayer de les étouffer dès le coup d'envoi», préconise l'attaquant sétifien avant d'avertir qu'il ne faut «surtout pas qu'ils prennent confiance au fil du match, d'autant que la pression, il faut bien l'avouer, sera sur nos épaules».

Chez eux, les Burkinafonds avaient utilisé au mieux la chaleur et l'humidité en «attendant» les joueurs algériens (qui n'avaient pratiquement plus de «jus» en fin de seconde mi-temps), avant de leur planter deux banderilles assassines en fin de rencontre.

«A Sétif, nous aurions tort de les attendre car nous ne pouvons être à l'abri d'un but sur balle arrêtée ou sur



une hésitation de la défense, c'est pourquoi il est très important que nous trouvions rapidement le chemin des filets histoire de les faire vite sortir de leur camp», souligne encore le n° 13 des «Noir et Blanc» pour qui, malgré tout, «la qualification finira par sourire à l'Entente au vu de ses atouts offensifs».

«La victoire en Coupe d'Algérie (sur le CR Belouizdad par 3 buts à 1 en quart de finale, ndlr), notre position de leader du classement de Ligue 1 et la richesse de notre effectif font que le moral est au beau fixe, c'est pourquoi, je suis confiant quant à l'issue du match de vendredi», rassure encore Aoudia.

Le coach-adjoint, Kheireddine Madoui, reste quant à lui très prudent. «Il faut avouer que nous partons un peu dans l'inconnu car nous ne savons rien de la façon dont évolue l'équipe de l'ASFA Yennenga hors de ses bases», affirme-t-il avant d'ajouter que son

équipe qui a repris les entraînements lundi 1<sup>er</sup> avril après quelques jours de repos accordés aux joueurs, «s'attache surtout à travailler devant le but» car, estime-t-il, «il faudra se montrer réalisistes et efficaces même si un seul but suffira à nous qualifier».

Une infirmerie qui s'est vidée et un moral au plus haut sont «des autres atouts des joueurs de l'Entente qui devront sortir indemnes du piège burkinabé à condition de respecter l'adversaire, d'être concentrés et très appliqués aux abords de la surface de vérité», souligne encore un Madoui très serein, avant d'appeler les supporters à «remplir une nouvelle fois le stade» pour encourager leur équipe et la porter jusqu'à l'ultime minute.

La rencontre prévue vendredi prochain à 20 heures au stade du 8-Mai 1945 sera dirigée par un trio arbitral mauritanien constitué de M.M. Ali Lemghaifry (referee central), Dia El Hassanic et Warr Abderramane.

## La sélection de la 2<sup>ème</sup> RM sacrée championne d'Algérie de natation

L'équipe de la 2<sup>ème</sup> région militaire a été sacrée championne d'Algérie militaire de natation mardi, après deux jours de compétition qui se sont déroulés à la piscine semi-olympique du complexe sportif d'Oran.

Le titre par équipes est revenu à la 2<sup>ème</sup> RM suivie de la 1<sup>ère</sup> RM et de la gendarmerie nationale à la troisième place. L'épreuve du 50 mètres obstacles a été nettement dominée par les nageurs de l'équipe de la 2<sup>ème</sup> RM. Les premières places ont été remportées par Bouriche Abdelmalek et Bentorki Badreddine. Dans l'épreuve des 4x100 mètres nage libre par équipes, le titre a été remporté par la 1<sup>ère</sup> RM, devant la 2<sup>ème</sup> RM et le commandement de la Gendarmerie Nationale. Cet événement sportif a été clôturé par une cérémonie de remise des médailles et des coupes aux vainqueurs en individuel et par équipes, présidée par le général Yacine Aïdoud, chef d'état-major de la 2<sup>ème</sup> région militaire. 201 nageurs dont 6 filles, issus de 17 équipes, représentant différents commandements, régions militaires, écoles et divisions de l'ANP ont pris part à cette manifestation sportive, rappelle-t-on.

Résultats techniques: - 50 mètres obstacles (Individuel:

1 - Bouriche Ayoub Abdelmalek (2ème RM)

2 - Bentorki Badreddine (2ème RM)

3 - Meghazi Ismail (1er R.M)

- 50 mètres obstacles par équipes:

1 è 2ème RM

2 è 1er RM

3 - Commandement de la Gendarmerie nationale.

- 4x100 mètres par équipes:

1 è 2ème RM

2 è 1er RM

3 - Commandement de la Gendarmerie Nationale.

## COUPE DES CONFÉDÉRATIONS La Fifa choisit le système GoalControl-4D pour la technologie «ligne de but»

Le système GoalControl-4D, utilisant 14 caméras disposées dans le stade, a été choisi pour fournir la technologie sur la ligne de but (GLT) pour la Coupe des Confédérations de football (15-30 juin au Brésil), a annoncé hier la Fédération internationale (Fifa). La Coupe des Confédérations sera le deuxième tournoi à utiliser officiellement la GLT après le Mondial des clubs en 2012 (hormis des expérimentations précédentes). «Conformément à l'appel d'offres, GoalControl GmbH devrait aussi fournir la technologie sur la ligne de but pour la Coupe du monde 2014 sous réserve que les performances du système auront répondu à toutes les exigences de la Fifa lors de la Coupe des Confédérations de cette année», précise la Fifa. Le système retenu repose sur 14 caméras à haute vitesse installées dans le stade permettant de suivre la position du ballon en trois dimensions. «La position du ballon est continuellement et automatiquement enregistrée en trois dimensions, dès qu'il arrive à proximité de la ligne de but. Si le ballon franchit complètement la ligne de but, l'unité centrale de traitement des données envoie en moins d'une seconde un signal chiffré à la montre-récepteur de l'arbitre», explique la Fifa.

## INDONÉSIE

### Les Jeux islamiques de solidarité reportés au mois d'octobre 2013

L'Indonésie a décidé de reporter au mois d'octobre prochain les Jeux islamiques de solidarité, prévus initialement en juin 2013, ont annoncé hier les organisateurs. «Les jeux sont reportés à octobre en raison du retard pris pour la régularisation de la situation financière des sous-traitants engagés pour construire le principal stade, qui réclament un arriéré de 400 milliards de roupies (41,2 millions de dollars)» a déclaré le secrétaire du comité d'organisation, Timbul Thomas Lubis.

## 7<sup>E</sup> SEMI-MARATHON NATIONAL MILITAIRE

# 9 000

concurrents attendus au départ vendredi à Alger

Plus de 9 000 concurrents masculins et féminins vont prendre part à la 7<sup>e</sup> édition du semi-marathon national militaire qui aura lieu vendredi à Alger entre le complexe olympique Mohamed Boudiaf et Ben-Aknoun, a indiqué mardi l'Armée nationale populaire (ANP). L'organisation «entre dans le cadre du développement et de la consolidation de la pratique sportive et de l'éducation physique» et «intervient à la suite du grand succès des six précédentes éditions où il a été enregistré une participation record de coureurs des deux sexes âgés entre 18 et plus de 50 ans», selon un communiqué de l'ANP.

L'Armée nationale populaire rappelle que «cette manifestation sportive militaire nationale majeure, devenue une tradition du sport militaire, est organisée annuellement par l'ANP en vue de la dynamisation et la massification de la pratique sportive au sein des commandements de forces, des Régions militaires, des structures de formation et des unités».

Le coup de starter du 7<sup>e</sup> semi-marathon national militaire sera donné au complexe olympique Mohamed-Boudiaf avec comme point d'arrivée, Ben-Aknoun.

## COUPE DAVIS (ZONE AFRIQUE)

### Le tournoi Zone Afrique, Groupe III, fixé en mai en Egypte

Le tournoi du Groupe III de la Zone Afrique, comptant pour la Coupe Davis, aura lieu du 13 au 18 mai prochain en Egypte, sur les terrains de tennis en plein air, de l'Académie de tennis du Caire, rapporte le site de la Fédération internationale de tennis (ITF). Le tournoi devra réunir quinze équipes du continent qui seront réparties en quatre poules (A, B, C et D) pour le premier tour qui devrait enregistrer l'organisation de 14 matchs. À l'issue des rencontres du premier tour, les premiers de chaque poule se rencontreront lors de la seconde phase selon le système (A contre B et C contre D, et les deux vainqueurs évolueront l'année prochaine (2014) dans la zone Europe-Afrique (Groupe II).

Outre l'Algérie, le tournoi du Caire réunira l'Egypte, le Botswana, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Ghana, Kenya, Nigeria, le Lesotho, Madagascar, le Maroc, la Namibie, le Rwanda, la Zambie et le Zimbabwe.

L'Algérie évoluera dans le groupe III de la zone Afrique pour la 4<sup>e</sup> année consécutive. Lors du dernier tournoi, elle s'est classée 8<sup>e</sup> au tournoi de Tunisie (juillet 2012), après sa défaite face au Ghana 2-1 en match de classement. La meilleure performance du tennis algérien en Coupe Davis avait été réalisée en 2004, 2006 et 2008 lorsqu'elle avait atteint, le second tour de la zone Europe/Afrique Groupe II.

# Quart de finale de Ligue des champions

## Real Madrid - Fenerbahçe

**Ronaldo:**  
"Galatasaray attaque beaucoup"

Le Real Madrid a donné rendez-vous à Galatasaray, mercredi, au stade Santiago Bernabeu, dans le cadre des quarts de finale aller de la Ligue des champions. Une rencontre qui s'annonce très ouverte selon Cristiano Ronaldo qui sait les Turcs sont résolument portés vers l'offensive. «On devra être concentrés, notamment en défense. L'objectif est de jouer comme le Real Madrid a toujours joué à la maison en Ligue des champions. On sait que Galatasaray attaque beaucoup, c'est une bonne chose pour nous. On a plus de possibilités de gagner. Ça va être une rencontre très ouverte et très équilibrée», glisse CR7 sur le site internet de Marca.

**PEPE**  
RÉSIGNÉ AVANT GALATASARAY

En concurrence avec Raphaël Varane, le défenseur central portugais du Real Madrid, Pepe, s'est dit moins confiant à l'idée d'être titulaire, en Ligue des Champions, dans les colonnes de Marca.

**Varane finalement titulaire mercredi ?**

Bonne nouvelle pour Raphaël Varane. Incertain pour le match face à Galatasaray en Ligue des Champions à cause de douleurs aux lombaires, le défenseur français devrait bien figurer dans le groupe de José Mourinho. D'après le quotidien AS, l'ancien Lensois est même pressenti pour débuter face aux Turcs de Didier Drogba et de Wesley Sneijder.

**Drogba compare Terim à Mourinho**

Le Real Madrid recevra ce mercredi Galatasaray en quart de finale aller de la Ligue des Champions. L'occasion pour Didier Drogba, attaquant de l'équipe turque, de retrouver José Mourinho, entraîneur des Merengues. «Je vais affronter mon père Mourinho. Il a une place spéciale dans mon cœur, il a changé ma vie. Je garde d'excellents souvenirs de lui. C'est une personne qui s'occupe de ses joueurs et qui fait son maximum pour tirer le meilleur d'eux-mêmes. Fatih Terim (l'entraîneur de Galatasaray) ressemble à Mourinho : il est proche de ses joueurs et parle beaucoup avec nous».

**Borussia Dortmund - Malaga**

**Reus : «Tout semble possible»**

Le Borussia Dortmund défiera Malaga en quart de finale aller de la Ligue des Champions mercredi soir. Le milieu offensif Marco Reus juge que lui et ses coéquipiers peuvent triompher sur la scène européenne en fin de saison !

«Bien sûr que nous pouvons la remporter. Je pense que nous pouvons le faire parce que nous avons très bien joué jusqu'ici. Tout semble possible maintenant», a confié l'international allemand pendant un point presse.

## M. Charfi reçoit le ministre sahraoui de la Justice et des affaires religieuses

Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, M. Mohamed Charfi, a reçu hier le ministre de la Justice et des affaires religieuses de la République arabe sahraouie démocratique, M. Abeh Adeh Cheikh Mohamed, a indiqué un communiqué du ministère. L'entretien a porté sur plusieurs questions d'intérêt commun et les moyens de renforcer les relations bilatérales notamment en matière de coopération judiciaire et juridique.

## Naissance à Nouakchott d'un réseau international de soutien à la cause sahraouie

Le Réseau international de soutien à la cause sahraouie, un organisme populaire indépendant, vient d'être mis en place dans la capitale mauritanienne Nouakchott, a rapporté hier l'agence de presse sahraouie (SPS). La création de ce réseau, qui regroupe des journalistes et des intellectuels de plusieurs pays arabes, vise, selon la même source, à sensibiliser l'opinion publique arabe à la question sahraouie et à mobiliser le soutien populaire arabe en faveur du peuple sahraoui en lutte, depuis quatre décennies, pour son indépendance. Cette démarche vient démontrer l'élargissement de la sphère de solidarité avec le peuple sahraoui et sa cause juste, notamment après la victoire éclatante réalisée lors du Forum social mondial et qui a donné lieu à la naissance du Comité tunisien de solidarité avec le peuple sahraoui, ajoute SPS.

## CE MATIN À 11H AU SIÈGE DU CNASPS 68 B<sup>e</sup> KRIM BELKACEM Conférence de presse de Baba Sayed El Ouali

M. Baba Sayed El Ouali, professeur d'université, président du Centre Saguia El Hamra Oued Dheb d'études stratégiques et de recherches (RASD) et frère du chahid Mustapha El Ouali Sayed, programmé par le HCR (ONU) le 26 mars puis reporté pour le début avril 2013 afin d'effectuer une visite à sa grande sœur gravement malade à El Ayoun occupée, s'est vu empêché à deux reprises par les autorités marocaines à prendre le vol assuré par le HCR dans le cadre des mesures de confiance et ce après avoir reçu l'assurance de la part des représentants HCR au niveau des campements de réfugiés sahraouis et au niveau d'El Ayoun occupée. Face à ce refus injustifié des autorités marocaines et au comportement inhumain de l'administration d'occupation marocaine, il y a lieu de s'étonner du manque de réaction approprié et du manque d'efficacité des agences onusiennes compétentes qui n'imposent pas à un Etat membre de l'ONU l'application des dispositions de la charte des Nations unies pour un Etat qui s'entête dans une démarche une fois de plus de violations des droits de l'homme fondamentaux. Dans ce cadre M. Baba Sayed El Ouali animera une conférence de presse ce matin à 11h, au siège du CNASPS sis 68 bd Krim Belkacem.

## France - Maroc Human Rights Watch exhorte François Hollande à soulever la question des droits de l'homme dont ceux des Sahraouis

**L'organisation internationale des droits de l'homme Human Rights Watch (HRW) a appelé hier le président français, François Hollande, à exercer davantage de pression pour que le Maroc approfondisse ses réformes en matière de droits de l'homme dont celles des Sahraouis des territoires occupés, à l'occasion de sa visite prévue les 3 et 4 avril à Rabat.**

A la veille de cette visite, l'organisation HRW, basée à New York, a déclaré dans un communiqué que «les garanties de respect des droits humains que proclame avec force la Constitution adoptée par le Maroc en 2011, n'ont toujours pas été incorporées dans le droit marocain ni dans les pratiques du gouvernement».

Dans ce sens, elle a affirmé qu'à l'occasion de ses rencontres avec les dirigeants marocains, le président Hollande «devrait exprimer les inquiétudes que soulève l'état actuel des droits de l'homme, notamment la torture de détenus, les procès militaires iniques, les restrictions du droit à la libre expression et la vulnérabilité des enfants employés comme domestiques».

Après avoir dressé, lundi, un rapport accablant sur le procès des 24 Sahraouis de Gdeim Izik par le tribunal militaire de Rabat, cette organisation des droits de l'homme est également revenue, hier, sur cette affaire pour rappeler au président français que ces civils sahraouis, dont plusieurs défenseurs des droits humains, «ont été condamnés à des peines



de prison (dont neuf à perpétuité) à l'issue d'un procès injuste qui n'aurait pas dû se tenir devant un tribunal militaire».

«En plus d'exprimer des doutes sur l'équité du procès de Gdeim Izik, François Hollande devrait appuyer une proposition déjà saluée par le roi: amender le Code de justice militaire de façon à ce que les tribunaux militaires ne soient plus compétents pour juger des civils», a encore déclaré Human Rights Watch.

Elle a également souligné au chef d'Etat français que le Rapporteur spécial des Nations unies sur la torture, Juan Mendez, avait conclu, suite à une visite au Maroc, en septembre 2012, qu'en pratique, «les protections contre la torture ne fonctionnent pas réellement» puisqu'en l'absence de preuve matérielle de torture, les aveux forcés restent dans le dossier du prévenu et qu'«aucun effort sérieux n'est fait pour enquêter, poursuivre ou punir les auteurs de ce crime».

De surcroît, HRW a observé que contrairement aux normes internationales, «de code pénal et le code de la presse du Maroc contiennent plusieurs dispositions infligeant des

peines de prison pour des actes d'expression non-violents, comme la diffamation ou l'insulte à la monarchie et aux institutions publiques». Pour cette organisation, «même si des responsables du gouvernement marocain ont proposé d'amender ces lois, en éliminant toute peine de prison pour délit d'expression, aucun amendement n'a été adopté depuis que la nouvelle Constitution est entrée en vigueur. Le gouvernement continue à faire appliquer ces articles répressifs».

En conséquence, HRW a insisté à ce que le président Hollande «exprime nettement son soutien à une réforme législative qui éliminerait les sanctions pénales pour les discours non-violents».

Le président français «devrait aussi exprimer son inquiétude face à d'autres mesures prises récemment pour restreindre la liberté des médias» au Maroc.

A bordant la question de trafic des personnes, elle a souligné que «les travailleuses domestiques mineures restent vulnérables à l'exploitation et aux abus commis par leurs employeurs».

Rappelant que le gouvernement marocain avait

entrepris, en 2006, de préparer une loi sur le travail des domestiques qui exigerait des droits et d'autres protections, cette ONG a regretté que ce texte n'ait toujours pas été soumis au vote du Parlement.

En attendant, a-t-elle poursuivi, les médias marocains «ont continué à signaler des cas de travailleuses domestiques mineures blessées, et parfois même tuées, aux mains d'employeurs abusifs».

Dans ce sens, a-t-elle noté, «François Hollande devrait exhorer le gouvernement marocain à poursuivre les efforts engagés pour mettre fin à l'emploi de travailleurs domestiques mineurs ainsi que pour promulguer et faire appliquer la première loi protégeant les domestiques».

Pour sa part, la directrice de la division Moyen-Orient et Afrique du Nord à HRW, Sarah Leah Whitson, a soutenu que le président Hollande «devrait dire clairement que si l'on veut véritablement donner plus de droits aux Marocains, alors les vigoureuses formulations de la Constitution de 2011 en termes de droits humains appellent des mesures concrètes».

## GROUPE DE GDEIM IZIK Plusieurs associations appellent à la libération «immédiate» des prisonniers

Plusieurs associations ont appelé à l'annulation des condamnations prononcées par le tribunal militaire de Rabat contre le groupe de Gdeim Izik et à leur libération «immédiate», a rapporté hier l'agence de presse sahraouie (SPS). Il s'agit notamment de l'Association de défense des droits de l'homme au Maroc (ASDHOM), et de l'Association marocaine des droits humains (AMDH), de la

Commission internationale des juristes (CII), du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) et le Bureau international pour le respect des droits de l'homme au Sahara Occidental (BIRDSCO). Dans une déclaration commune, ces associations ont appelé à la libération «immédiate» de ces militants des droits de l'homme sahraouis, soulignant que «si une nouvelle

procédure devrait être engagée, elle doit l'être devant les juridictions de droit commun, dans le respect des droits de la défense et des règles de preuve». Le tribunal militaire de Rabat avait condamné, en février, neuf prévenus sahraouis à la réclusion à perpétuité, quatre à 30 ans de prison, huit à 25 ans, deux à 20 ans d'emprisonnement et deux autres prévenus à la peine correspon-

dant à la durée de la détention préventive qui a duré 27 mois.

Les mis en cause avaient été incarcérés depuis les événements du camp de Gdeim Izik où des milliers de Sahraouis avaient, à l'automne 2010, mis en place un camp de 3.000 tentes pour défendre pacifiquement leurs droits politiques, économiques et sociaux.

APS